

Rapport annuel



2009



sommaire

Édito	p 3
Temps forts 2009	p 4
La CCVV en bref	p 5
Institution et services	p 6
- L'institution	p 6
- Les services	p 10
- Finances/budget	p 12
- Communication	p 14
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT	p 15
- Contrat communautaire de développement	p 16
- Économie	p 16
- Tourisme	p 18
- Plan local de randonnées	p 19
- Aménagement de l'espace	p 20
- Habitat	p 21
- Culture	p 23
CADRE DE VIE ET SERVICES AUX PERSONNES	p 25
Piscine nayeo	p 26
Petite enfance et jeunesse	p 27
Services aux personnes	p 29
Environnement	p 30
Cyber-base	p 33
Aides aux associations	p 36
Annexes	p 37
Glossaire des sigles	p 46

Directeur de publication : Christian Petchot-Bacqué

Conception et réalisation : Apic 05 59 84 82 32

Crédit photos : O. Gangnebien, OT CPN, Poumeyrol,
J.-J. Stockly, Bastides 64, Nayeo, CCVV.

**Christian
Petchot-Bacqué,**

Président
de la Communauté
de Communes
de la Vath-Vielha



Le rapport annuel d'activités d'une Communauté de communes est une occasion privilégiée d'information des élus et des habitants sur la vie et l'action de leur intercommunalité.

L'année 2009 a ainsi été particulièrement riche en temps forts qui rythment et reflètent le développement de la Communauté de communes de la Vath-Vielha et de son territoire: ouverture de la piscine Nayeo en janvier, projet de structuration des services approuvé au mois de juillet, signature du contrat communautaire de développement avec le Conseil Général en septembre...

2009 a également été l'année de lancement de la construction des deux crèches à Arros de Nay et Boeil-Bezing.

Nous avons donc une Communauté de communes qui avance, bien ancrée sur ses objectifs de développement économique et de services à la population.

2010 sera aussi un millésime relevé, avec, notamment, l'engagement de nos actions économiques et de plusieurs projets culturels.

Je souhaite rendre ici hommage au climat de confiance et à l'esprit de coopération qui règnent entre les 24 communes de notre communauté. Chacun a compris que l'intercommunalité est désormais une nécessité incontournable pour les communes. Et nous savons tous, également, que les communes, avec leur identité et leur richesse, sont le socle de l'intercommunalité.

Bonne lecture à tous!

Christian PETCHOT-BACQUÉ

1) 8 janvier 2009 : ouverture de la piscine Nayeo



2) 1^{er} juillet 2009 : pose de la 1^{ère} pierre de la crèche d'Arros de Nay



3) 6 juillet 2009 : vote du projet de structuration des services



4) 7 septembre 2009 : signature du contrat communautaire de développement

CDC VATH VIELHA

35 opérations soutenues par le Conseil général

La Communauté de communes de la Vath Vielha vient de décrocher le 2^e contrat communautaire. Sa signature a eu lieu à la Maison Carrée lundi soir entre Christian Petchot-Bacqué, président de la CdC, et Jean Castaings, président du Conseil général. Les maires des 24 communes de la Plaine étaient présents lors de cette officialisation.

Ce contrat va permettre la réalisation de projets dans des secteurs aussi différents que le développement économique, l'habitat, la petite enfance et la culture. Quatre axes forts souhaités par l'ensemble des élus de la plaine de Nay ont été validés par un travail en commission avec les techniciens du département. Au total, 35 opérations seront soutenues par ce dispositif.

26 logements locatifs communaux réhabilités, des logements sociaux créés dont un programme neuf, bâti sur la commune de Bordes, concernera les jeunes, deux unités multiaccueil réalisées, un schéma d'équipement commercial est en projet et la valorisation des carrières d'Arthez-d'Asson et de la minoterie de Nay à l'étude.

Du coussin main

« Avec le Département, nous allons réaliser de grands projets et asseoir une politique incitative qui nous tient à cœur », se réjouissait Christian Petchot-Bacqué au moment de la signature.

« La plaine de Nay est riche d'initiatives qu'il faut pouvoir accompagner », concluait-il. « Nous célébrons bien une démarche collégiale à la hauteur des attentes de nos concitoyens », lui a répondu Jean Castaings.

Le diagnostic du territoire de la Vath Vielha accompli durant une année a permis de faire remonter les initiatives et les enjeux. « Ce n'est pas du copié-collé d'une structure à une autre mais bel et bien du coussin main », précisait Jean-Jacques Lasserre.

Aujourd'hui, avec une enveloppe financière de plus de 7 800 000 euros à la clé, dont plus de 1 000 000 euros du Conseil général, c'est la valorisation des forces et des atouts qui est en jeu.

Le contrat communautaire signé lundi soir court sur une période de trois ans.



- 24 Communes des deux cantons de Nay
- 24 906 habitants
- 278 km²
- 1 140 entreprises
- Population active: 9 200
- Emplois salariés: 6 400
- Surface agricole: 12 828 ha
- 680 exploitations agricoles
- Sites touristiques: Maison carrée de Nay, Zoo d'Asson, Musée du Béret, Sanctuaire de Bétharram, Base de loisirs de Baudreix, Musée du Foie gras, Sanctuaire de Piétat, Bastides...
- 23 boucles et 240 km de sentiers de randonnées (PLR)
- Établissement public de coopération intercommunale classé 20 000/40 000 habitants
- Site internet: <http://www.cc-vathvielha.fr/>



Les compétences de la CCVV

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la Communauté de communes regroupe 24 communes représentées par leurs délégués au sein du Conseil communautaire. Ses compétences sont fixées par ses statuts dont la version a été actualisée et consolidée lors du Conseil du 14 décembre 2009.

Les organes

Le fonctionnement de la Communauté de communes repose sur :

- un Conseil de 58 délégués titulaires et 56 délégués suppléants des 24 communes.
- un Bureau qui comprend 24 membres, dont le Président et 11 vice-présidents, représentant toutes les communes de la communauté.
- 11 commissions de travail.
- des commissions spécialisées, dont les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

Chaque commune est représentée au sein du Conseil communautaire sur la base de la population municipale prise en compte lors du renouvellement des conseils municipaux :

- 2 délégués jusqu'à 1 000 habitants
- 3 délégués de 1001 à 2000 habitants
- 4 délégués de 2001 à 3 000 habitants
- 5 délégués à partir de 3001 habitants.

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté. Il se réunit au siège de la Communauté de communes de la Vath-Vielha. Il règle, par ses délibérations, les affaires de la Communauté de communes. Son fonctionnement est fixé par le Code général des collectivités territoriales et un règlement intérieur approuvé lors de la séance du 14 décembre 2009.

Le Président est chargé de l'administration. Il est l'ordonnateur des dépenses. Il a également délégation du Conseil communautaire, en particulier dans les domaines des marchés publics, de la gestion des emprunts et des actions en justice (délibération du 14 décembre 2009).

Le Bureau examine les dossiers qui sont présentés en Conseil. Il peut également être saisi de tous projets et affaires de la Communauté de communes.

Les Commissions de travail examinent les affaires qui leur sont soumises et émettent des avis simples ou des propositions. Chaque vice-président est responsable d'une délégation et d'une commission de travail.

Quelles sont les affaires de la compétence de la Communauté de communes ?

La Communauté de communes de la Vath-Vielha est un établissement public de coopération intercommunale. Ses compétences sont donc spécialement définies par ses statuts.

La Communauté de communes détient deux compétences obligatoires :

l'aménagement de l'espace : études de développement et d'aménagement, réserves foncières, logement et cadre de vie d'intérêt communautaire, politique locale en matière de technologies de l'information et de la communication et de système d'information géographique...

le développement économique : gestion de zones économiques communautaires, gestion de bâtiments relais...

Elle détient également des compétences dites « **optionnelles** » dans les domaines suivants :

- environnement : déchets ménagers et assimilés, assainissement non collectif
- tourisme : office de tourisme communautaire, plan local de randonnées
- social : petite enfance, études sur les services aux personnes...
- culture et sports : piscine Nayeo, aides aux associations pour des projets d'intérêt communautaire, étude sur l'enseignement musical, contrats enfance-jeunesse...

Les statuts de la CCVV sont consultables sur son **site internet** : <http://www.cc-vathvielha.fr>



Conseil communautaire (Auditorium)

Les délégués des communes

ANGAIS

VIGNAU Hubert
ARRABIE Bernard
Suppléants :
BARBE-BARAILH J.Laurent
PEYRUCQ Maria

ARROS DE NAY

BERNADAUX Yvan
BORDENAVE Georges
Suppléants :
UBERALL Bernard
DESPREZ Pascal

ARTHEZ D'ASSON

BOURIE Maryse
LAFITTE Jean-Jacques
Suppléants :
LONGUY Eric
PRIM Jacques

ASSON

MOURA Patrick
SAUBATTE Pierre
FRECHOU Bruno
Suppléants :
MONSET Marie Gabrielle
DOURROM Bernadette

BALIROS

ROBERT Jacques
DARRAILLANS Isabelle
Suppléants :
CHATAGNON Daniel
FANFELLE Sandrine

BAUDREIX

ESCALE Francis
NIHOUS Frédéric
Suppléants :
LAMAZOU Georges
BAZIR Cédric

BENEJACQ

LAVIGNE DU CADET Pierre
PANIAGUA Thomas
AGUER René
Suppléants :
SEGOT Georges
LANNETTE Maurice
ACEDO Armand

BEUSTE

VIGNAU Alain
CAPDEVIELLE Patricia
Suppléants :
MULE-BERTRANINE Jean Claude
BIRABEN-LOUSTAU Pierre

BOEIL-BEZING

DUFAU Marc
CALESTREME Joseph
Suppléants :
TASTET Serge
BAGET Bernard

BORDERES

LAULHE Alain
MINVIELLE-GUILLEMARNAUD Michel
Suppléants :
GEORGEVAIL Francis
VIGNAU Edmond

BORDES

CASTAIGNAU Serge
CAPERAA-BOURDA Sylvette
LEROY Hervé
Suppléants :
DUHIEU Alfred
PUYAL Bernard
PLANTIER Fabrice

BOURDETTES

BAREILLE Philippe
DOMENJOLLE Didier
Suppléants :
LOUSTAUDINE Marie
BERGERET Jean

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

DE CANET Xavier
LAGARDE Michel
Suppléants :
BAUDESSON Alain
LAFORGUE Christine

COARRAZE :

SOUVERBIELLE Jean
CAMBORDE Marcel
SAINT-JOSSE Jean
GARCES Alain
Suppléants :
BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
GARCIA Sylvie
CAZE Jean Pierre
VERDIER MéliSSa

HAUT DE BOSDARROS

ARRIUBERGE Jean
ARRIULOU Olivier
Suppléant : FAUX J Luc

IGON

PRUD'HOMME Jean-Yves
LAGOIN Jacques
Suppléants :
HOURCQ Evelyne
ALVES Régine

LAGOS

PETCHOT-BACQUE Christian
BAUCE Michelle
Suppléants :
POUTEAU Patrick
PERENNES Eric

LESTELLE-BETHARRAM

BERCHON Jean-Marie
GROUSSET Marie Françoise
Suppléants :
CORSINI Michel
BONNEFON Muriel

MIREPEIX

VIRTO Stéphane
MINE Hélène
Suppléants :
MIJARES Francis
TURON-LAGOT Anne

MONTAUT

CAPERET Alain
REY Maurice
Suppléants :
GUILHOT Joël
JOUANDOU-LEDIN Claudie

NAY

CHABROUT Guy
MERINO Jacques
LAPLACE Philippe
GRANGE Jean Marc
TRIEP-CAPDEVILLE Monique
Suppléants :
BONNASSIOLLE Daniel
KINOWSKI Gerard
CAZAJOUS Jean Pierre,
BAHIN Bertrand
REY Sandra

PARDIES-PIETAT

CASSOU Michel
BREQUE Michel
Suppléants :
HOURQUET Daniel,
DEDONS Marie Pierre

SAINT-ABIT

ANDRES Pierre,
BORDAS Dominique
Suppléants :
AYSE Patrick
TUQUET Eric

SAINT-VINCENT

DOUSSINE Roger
TIRADON Michel
Suppléants :
COHOU Marc
CHAMPION Gilles

2 MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

SOUBIELLE Philippe
Maire délégué de MIFAGET
DESAUNOIS Jean
Maire délégué de CAPBIS

Coopérations et adhésions

La Communauté de communes de la Vath-Vielha adhère aux trois EPCI suivants :

- Syndicat Mixte Aéropolis (Pôle Aéronautique de Bordes-Assat)
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées
- Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers et assimilés du Bassin Est du Béarn (SMTD).

À noter également que la Communauté de communes entretient des relations conventionnelles avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (Relais de Deux Gaves - Ram-Ludothèque) et la Communauté de communes de Gaves et Coteaux (déchetterie d'Assat).

En 2009, la Communauté de communes a adhéré à l'Association des Communautés de France-ADCF (délibération du 18 mai 2009).

Les réunions des commissions

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENTS	DATES DES RÉUNIONS
Bâtiments	Maurice REY	16 janvier, 24 juin, 22 juillet, 7 octobre, 18 novembre
Environnement-déchets	Jean ARRIUBERGE	7 avril, 24 juin, 15 octobre
Tourisme	Guy CHABROUT	(1)
Communication	Michel MINVIELLE	7 janvier, 21 janvier, 6 mars, 9 avril, 15 mai, 9 juin, 26 juin, 4 septembre, 2 octobre, 22 octobre, 6 novembre, 11 décembre
Finances et administration générale	Michel CASSOU	16 février, 24 février, 5 mars, 25 mars, 23 juin, 10 novembre
Habitat-logement	Jean-Marie BERCHON	6 janvier, 16 janvier, 20 janvier, 2 avril, 6 mai, 17 juin, 8 septembre, 13 octobre, 16 décembre
Développement économique et emploi	Jean SAINT-JOSSE	7 janvier, 30 juin, 9 octobre
Petite enfance	Thomas PANIAGUA	4 mars
Culture, jeunesse et sport	Marc DUFAU	6 janvier, 29 janvier, 12 février, 11 mars, 4 juin, 15 septembre, 6 décembre, 17 décembre
Aménagement de l'espace	Jean-Yves PRUDHOMME	13 janvier, 22 avril, 19 août
Services aux personnes	Pierre SAUBATTE	21 janvier, 6 mai, 9 juillet, 14 octobre, 25 novembre, 22 décembre

(1) cf. réunions du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme

Les réunions du Bureau et du Conseil communautaire :

Bureaux

19 janvier, 5 février, 9 février, 23 février, 2 mars, 16 mars, 20 mars, 23 mars, 11 mai, 29 juin, 31 août, 2 décembre

Conseils communautaires

2 février, 9 mars, 30 mars, 18 mai, 6 juillet, 7 septembre, 14 décembre

Les réunions de l'Exécutif

12 janvier, 26 janvier, 16 février, 16 mars, 16 avril, 27 avril, 4 mai, 8 juin, 22 juin, 13 juillet, 20 juillet, 10 août, 28 septembre, 5 octobre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre.

« L'Exécutif » de la CCVV regroupe le Président et les 11 vice-présidents. Il se réunit désormais tous les 15 jours, à un rythme plus rapproché que le Bureau proprement dit.

Les documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Communauté (Recueil des délibérations et actes administratifs, Comptes rendus des conseils communautaires, Règlement intérieur du Conseil...) peuvent être consultés sur le site internet : <http://www.cc-vathvielha.fr>

En 2010

Mme Marie LOUSTAUDINE a été désignée en qualité de déléguée suppléante de la communauté de communes, en remplacement de M. Claude PIERRAT, à compter du 18 février 2010 (commune de Bourdettes).

Les services

L'année 2009 a vu le lancement du projet de réorganisation et de structuration des services de la Communauté de communes de la Vath-Vielha.

Les services de la Communauté de communes se répartissent entre l'Administration générale, les Services environnementaux et techniques, le Développement, dans ses dimensions économique, touristique et culturelle, et la Petite Enfance.

Effectifs au 31 décembre 2009

23 agents (effectif pourvu)

- 18 titulaires et stagiaires
- 5 contractuels

Filières (titulaires et stagiaires):

- administrative : 6
- technique : 5
- sociale : 2
- médico-sociale : 2
- animation : 3

Catégories (titulaires et stagiaires):

- A : 2
- B : 5
- C : 11
- Age moyen : 37,5

Gestion de carrière:

- stagiarisations : 2
- avancement de grade : 1
- avancement d'échelons : 3
- promotion interne : 1

Budget personnel: 579 691 €

Formation:

- journées de formation : 33
- budget formation : 12 946 €

Structuration des services :

La Communauté de communes a recruté un Directeur Général des Services, M. Jean-Luc POUHEY, qui a pris ses fonctions le 15 avril 2009.

Un projet de réorganisation et de structuration des services de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha a alors été engagé et approuvé par le Conseil communautaire le 6 juillet 2009.

La nouvelle organisation des services correspond :

- à l'entrée de la Communauté dans la mise en œuvre de politiques de développement « contractualisées » avec ses partenaires (cf. notamment Contrat communautaire : économie, habitat, culture...)

- à l'ouverture de nouveaux équipements et services à la population en 2009-2010: Piscine/Ram-Ludothèque/Crèches, qui ont un impact sur l'organisation et le fonctionnement de la Communauté.

Le dimensionnement souhaité et l'organisation des services de la Communauté ont été étudiés

en comparaison avec les communautés de communes similaires. L'objectif était également de trouver un équilibre entre les objectifs de maîtrise budgétaire et l'obligation de détenir des moyens adaptés au fonctionnement d'une communauté de la strate de 20 000 à 40 000 habitants.

Les possibilités d'optimisation et de mutualisation possibles avec d'autres collectivités ont également été étudiées et prises en compte.

Sur cette base, en 2009, des fiches de postes, ainsi que des entretiens annuels individuels d'évaluation, ont été mis en place.

Mutualisation CCVV/syndicats

Les services administratifs et techniques de la Communauté de communes sont mutualisés avec les syndicats de communes du territoire⁽¹⁾ exerçant les compétences eau ou assainissement :

- le SIVU GAVE ET LAGOIN (assainissement collectif)
- le SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE NAY A BALIROS (assainissement collectif)
- le SIAEP (adduction eau potable).

Dans le cadre de la structuration des services communautaires, le dispositif d'appui administratif et technique mutualisé entre la CCVV et les SIVU a été actualisé et renforcé (délibération du 14 décembre 2009).

Ces conventions de mise à disposition reposent sur deux principes essentiels : d'une part, l'optimisation des moyens et des coûts, dans un souci d'efficacité et d'économie, d'autre part un recensement exhaustif de l'ensemble des coûts en personnel et moyens matériels mis à disposition.

Suivi bâtiments

La Commission « bâtiments » se réunit toutes les trois semaines environ, dans le cadre des réunions de chantier des structures multi-accueil d'Arros de Nay et de Boeil-Bezing.

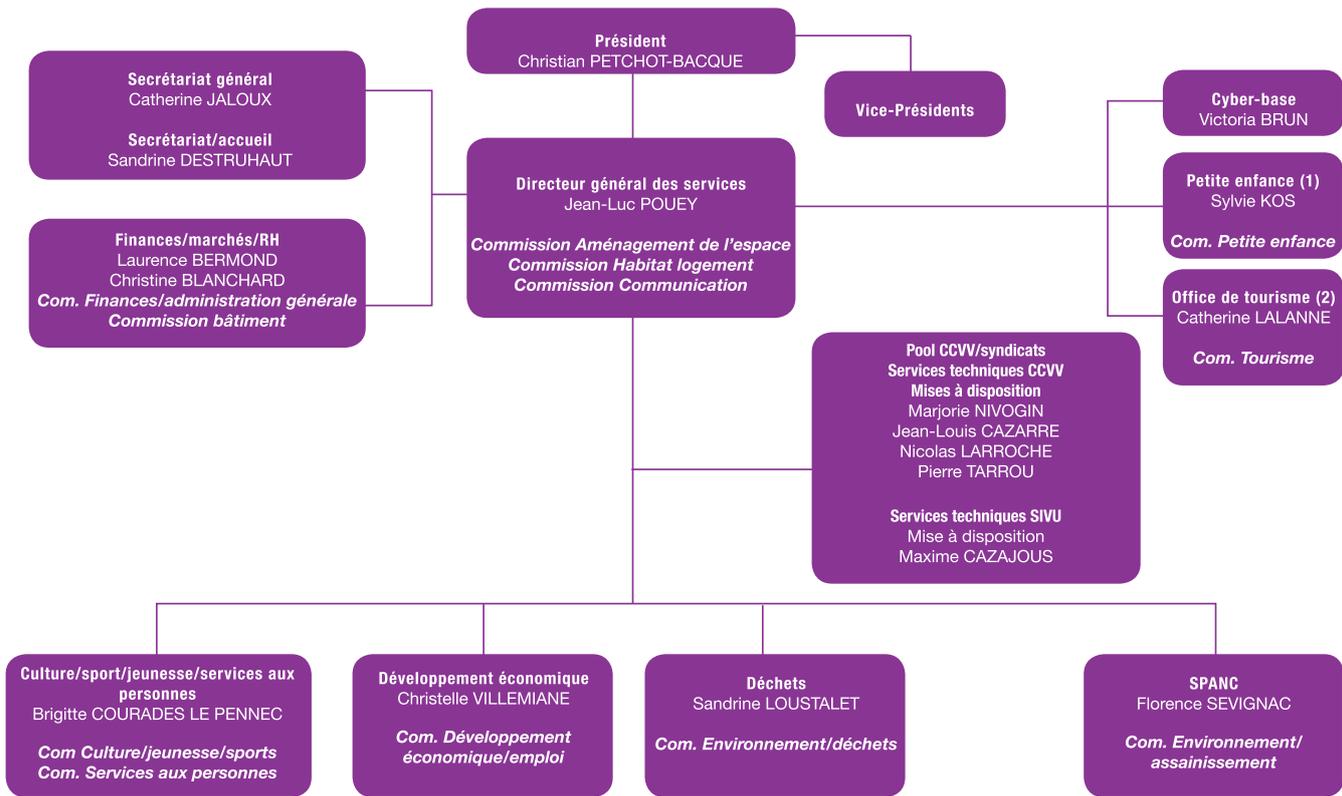
Locaux

Les travaux de restructuration des locaux du siège de la CCVV se sont achevés au mois de juillet 2009. La Communauté de communes a réintégré ses locaux au mois d'octobre 2009.

Le montant des travaux du siège de la CCVV s'est établi à 1 594 896 € HT.

(1) Ainsi que, pour les services techniques d'assainissement, avec la commune d'Asson.

Organigramme de la CCVV (au 30 septembre 2010)



(1) **Petite enfance** : Aurélie CAMPAHES, Béatrice BASCOU, Emilie BUN, Solange GACHEN, Pascale LAVIGNE DU CADET, Delphine MARTINEZ, Laurence GONCALVES-FUGAREU

(2) **Office de tourisme** Estelle ESPERON et Sarah DE OLIVEIRA

Ils sont arrivés en 2009 :

Pierre TARROU,
agent technique, le 1er mai 2009
(mis à disposition SIVUS d'assainissement).

Maxime CAZAJOUS,
technicien territorial contractuel,
le 1er décembre 2009 (SIVUs d'assainissement).

En 2010

- Actualisation du régime indemnitaire
- Mise en place du dispositif réglementaire d'action sociale
- Mise en place d'un dispositif interne de formation
- Mise en place du régime d'astreintes techniques
- Equipements informatiques en réseau.

Siège de la CCW (Bénéjacq)



Une partie du personnel de la CCW



Finances/ budget

La Communauté de communes de la Vath-Vielha appartient à la catégorie des intercommunalités à fiscalité propre. Jusqu'en 2009, ses ressources courantes provenaient essentiellement de la taxe professionnelle unique, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat. La suppression de la taxe professionnelle modifiera à l'avenir la structure des ressources de la Communauté de communes.

En 2009, la Communauté de communes a réalisé une étude de prospective financière

pluriannuelle avec l'Agence publique de gestion locale 64. L'objectif de cette prospective est de déterminer les marges de manœuvre financières de la CCVV sur 5 ans, afin d'éclairer les choix budgétaires et les arbitrages de projets.

La prospective financière a notamment servi de cadre à la préparation du débat d'orientations budgétaires 2009 (Commission Finances du 24 février 2009 et Conseil communautaire du 9 mars 2009). Elle a vocation à être actualisée chaque année.

Reversements de fiscalité

En 2009, les reversements de fiscalité aux communes se sont élevés à 2 906 075 €, selon la décomposition suivante :

- dotation de compensation : 2 662 075 €
- dotation de solidarité : 64 000,00 €
- autres reversements de TP : 180 000,00 €.

Emprunt

En 2009, sur un programme d'emprunt de 6 M €, la Communauté de communes a réalisé un volume d'emprunt de 4,3 M €, pour le financement de la part principale du programme d'investissement 2007-2009, comprenant, notamment, la construction de la Piscine Nayeo. 1,7 M € figurent en report de crédits (encaissement en 2010).

Subventions

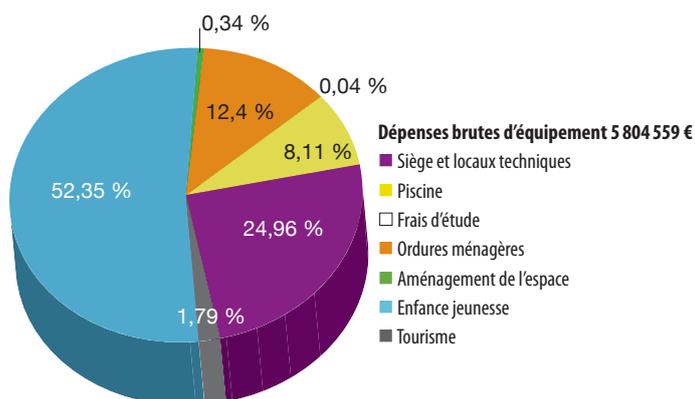
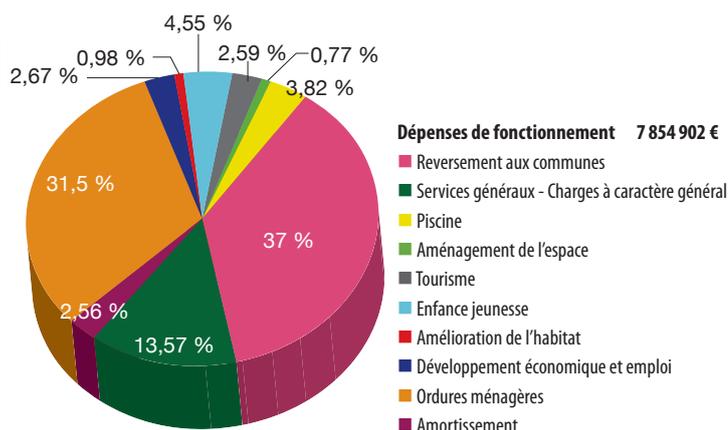
Au niveau des cofinancements, la Communauté de communes a notamment obtenu, en 2009, des subventions européennes au titre du FEADER, pour la construction des deux crèches d'Arros de Nay et de Boeil-Bezing, pour un montant total de 341 615 €.

Commission d'appel d'offres

En 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie 3 fois.

En 2010

- Mise en place du plan de gestion de trésorerie
- Mise en place de l'application Hélios avec le Trésorier (portail internet Trésor public/collectivités)
- Actualisation de la prospective financière
- Formations sur site au logiciel Finances et sur les marchés publics.



Budget 2009

Recettes

Section de fonctionnement 7 854 902,00 €

Taxe professionnelle unique	2 848 592,00 €
Dotations de fonctionnement	1 521 088,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 943 428,00 €
Fonds départemental de la Taxe Professionnelle	462 000,00 €
Autres recettes	1 079 794,00 €

Détails autres recettes 1 079 794,00 €

Atténuations de charges	40 740,00 €
Produits des services, du domaine et des ventes	277 500,00 €
Dotations, participations, subventions	590 210,00 €
Produits exceptionnels	15 700,00 €
Produits financiers	8 424,00 €
Report de l'exercice 2008	147 220,00 €

Section d'investissement 10 019 532,00 €

Subventions	2 552 609,00 €
FCTVA	698 800,00 €
Emprunt	5 708 701,00 €
Amortissement des immobilisations	201 316,00 €
Créances	16 971,00 €
Opérations pour compte de tiers	29 706,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	721 429,00 €
Virement de la section fonctionnement	90 000,00 €

Dépenses de fonctionnement 7 854 902,00 €

Dotations compensation/solidarité	2 726 075,00 €
Autres reversements/communes	180 000,00 €
Administration générale	1 066 018,00 €
Amortissements	201 316,00 €
Ordures ménagères	2 474 070,00 €
Développement économique et emploi	209 454,00 €
Amélioration de l'habitat	76 600,00 €
Enfance jeunesse	357 350,00 €
Tourisme	203 674,00 €
Aménagement de l'espace	60 409,00 €
Piscine	299 936,00 €

Dépenses brutes d'équipement 5 804 559,00 €

Frais d'études	20 000,00 €
Ordures ménagères	719 835,00 €
Aménagement de l'espace	2 200,00 €
Piscine	470 819,00 €
Siège et locaux techniques	1 448 785,00 €
Tourisme	104 116,00 €
Enfance jeunesse (1)	3 038 804,00 €

(1) Relais assistantes maternelles, Ludothèque, Crèches

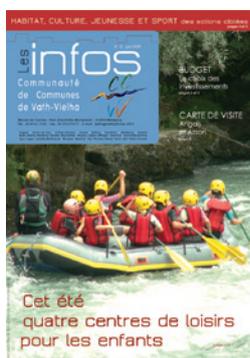
Communication

Bulletins d'information

En 2009, la Communauté de communes a fait paraître 3 bulletins d'information « Les infos », aux mois de mars, juin et octobre.

Chaque bulletin est bâti autour d'un ou deux thèmes majeurs ou d'actualité :

- mars 2009 : piscine Nayeo et crèches
- juin 2009 : finances et animations d'été
- octobre 2009 : réorganisation des services et petite enfance



Lancement du projet de site internet de la CCVV

L'année 2009 a également été consacrée à la création du site internet de la CCVV. Il a été décidé de réaliser ce site en interne (projet suivi par Victoria BRUN). La Commission Communication s'est réunie à 6 reprises en 2009 sur ce projet de site internet.

CCVV
Communauté de Communes de Vallée-Vielha

Mot du Président

C'est avec un grand plaisir que je vois s'ouvrir le site internet officiel de notre communauté de communes, après le travail motivé de la commission communication, autour de son Vice-président Michel Minvielle, et de notre agent de la cyber-base, Victoria Brun.

Au service des habitants, des élus et des usagers, ce site vous permettra désormais de mieux connaître notre communauté, son fonctionnement et ses projets, ainsi que les richesses de notre territoire et les acteurs de son développement. Nous avons également l'ambition d'en faire un véritable lien entre nous tous, permettant des échanges fructueux dans un espace réservé à cet effet, ainsi qu'un outil pratique simplifiant les démarches administratives, grâce à la possibilité de télécharger divers formulaires.

Ensemble, faisons le vivre et évoluer, pour un service toujours meilleur.

Cordialement vôtre,

Agenda

« Octobre 2010 »

Lu	Ma	Je	Vi	Sa	Di
			1	2	3
4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27
28	29	30	31		

En 2010

Création et mise en ligne du site internet de la CCVV

Développement et aménagement

- Contrat communautaire de développement p 16
- Économie p 16
- Tourisme p 18
- Plan local de randonnées p 20
- Aménagement de l'espace p 21
- Habitat p 22
- Culture p 23

Contrat communautaire de développement ⁽¹⁾

L'action de la Communauté de communes pour les années 2009-2014 s'inscrit, notamment, dans le cadre du contrat communautaire de développement signé avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le contrat communautaire de développement est un dispositif partenarial qui associe le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et les communautés de communes dans une démarche coordonnée de développement et d'attractivité territoriale, autour de 4 axes:

- le développement économique
- l'habitat
- la culture

- les services aux personnes (petite enfance).

Le contrat communautaire de développement signé par la Communauté de communes le 7 septembre 2009 définit un programme opérationnel d'études et de projets à engager et à conduire sur 3 ans.

Il comprend des éléments financiers estimatifs du coût des projets et des engagements

financiers du Département. Chaque projet fera l'objet de décisions individualisées de subventions du Conseil Général.

(1) cf. annexe I: document intégral du contrat communautaire



Économie

Le développement économique est une des deux compétences obligatoires de la Communauté de communes. Le contrat communautaire de développement comprend un volet économique qui constituera un axe prioritaire de l'action de la CCVV pour les années 2009-2014

Une étude de développement économique réalisée en 2008-2009 a permis de confirmer les atouts et faiblesses de la Communauté de communes de la Vath-Vielha sur le plan économique: une offre commerciale dynamique mais sur-représentée dans certaines activités et «carencée» sur d'autres, la présence d'un leader

mondial (Turbomeca) drainant un réseau de sous-traitants aux compétences diversifiées, une situation géographique permettant la constitution de pôles d'excellence en complémentarité des territoires voisins, des productions locales de

qualité et des entreprises leaders sur le plan agroalimentaire, l'absence d'offre foncière et immobilière face à des besoins endogènes ou exogènes, une image économique à créer au travers notamment d'une animation territoriale.

À partir de ces éléments, trois axes d'interventions ont été retenus par les élus de la Communauté de communes:

- organiser et valoriser les activités économiques du territoire,
- renouveler une offre territoriale cohérente et adaptée au potentiel actuel,
- positionner la Communauté de communes de la Vath-Vielha en tant qu'acteur identifié en matière de développement économique.



Le site Aeropolis à Bordes

Extrait du contrat communautaire de développement (document complet en annexe)
 Programme d'action économique CCVV

Organiser et valoriser les activités économiques du territoire

	Coût	Conseil général
Réalisation d'un schéma d'équipement commercial	30 000,00 €	15 000,00 €

Renouveler une offre territoriale cohérente et adaptée au potentiel actuel

Élaboration d'un schéma territorial des infrastructures économiques (STIE)	30 000,00 €	15 000,00 €
Étude de faisabilité économique et technique d'une zone d'activité polyvalente sur la plaine	20 000,00 €	10 000,00 €
Acquisitions pour extension de la zone d'activité Monplaisir	1 500 000,00 €	600 000,00 €

Positionner le rôle de la Communauté de communes de la Vath-Vielha en tant qu'acteur identifié en matière économique

Embauche d'un chargé de mission économique	135 000,00 €	54 000,00 €
Mise en place d'un système d'échange multi-acteurs (entreprises et élus de la Communauté de communes)	Sans incidence financière	

Les actions prioritaires

La Commission Développement-Emploi de la CCVV, lors de sa réunion du 9 octobre 2009, a arrêté, au regard de l'échéancier prévisionnel de réalisation des actions tel qu'indiqué dans le Contrat Communautaire, la liste suivante des actions à engager en priorité dès 2009 ou 2010 :

- Embauche d'un chargé de développement économique, qui assurera l'animation économique, la gestion des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprise
- Foncier économique : recherche de disponibilités foncières pour l'accueil des entreprises, en concertation avec les communes
- Mise en place d'un Schéma territorial des infrastructures économiques
- Acquisitions pour l'extension de la zone d'activité Monplaisir
- Réalisation d'un schéma d'équipement commercial.

Zones d'activités Économiques

S'agissant des bâtiments de la zone de Baudreix,

la Communauté de communes a signé avec l'entreprise Blancq-Olibet un bail comportant un acte de sous-location d'un local de stockage au profit de la société Petit Boy (délibération du 30 mars 2009).

Emploi-formation

La CCVV met à disposition de la Mission Locale pour les Jeunes et de Pôle Emploi des locaux et moyens de fonctionnement courant, par convention. Elle accorde également une subvention annuelle de 54 000 € environ à la Mission Locale. L'accueil de ces deux services représente un effort financier annuel de 90 000 € environ pour la Communauté de communes.

En 2010

- Prise de fonctions de l'agent de développement économique le 1er juillet 2010
- Rencontres avec les entreprises locales
- Recherche de foncier économique en lien avec les communes.

L'Office de tourisme (OT) communautaire est un outil au service du développement et de l'organisation touristiques du territoire. Depuis sa création, l'OT assure les missions confiées par la CCV: l'information et l'accueil du public, la promotion de l'offre touristique locale, la coordination et l'accompagnement des acteurs.

Il fait partie aujourd'hui du réseau Aquitain des organismes locaux du tourisme, composé de 214 structures (dont 179 offices de tourisme et 35 syndicats d'initiatives).

Sous l'autorité du Président de la CCV, Christian Petchot-Bacqué, l'Office de tourisme est administré par un Conseil d'Exploitation (CE) présidé par Guy Chabrou, vice-président, responsable de la Commission tourisme à la CCV et Maire de Nay. Le CE est composé de deux collèges: le collège des élus (26 membres) et le collège des socio-professionnels (20 membres). 2 vice-présidents assistent Guy Chabrou au quotidien: Jean-Marie Berchon, vice-président du collège des élus, et Françoise Hourcade, vice-présidente du collège des socio-professionnels.

En 2009, le Conseil d'exploitation s'est réuni les 19 mars et 8 octobre.

En 2009 :

- Ouverture des locaux 6 jours sur 7 toute l'année, les mois de juillet et août en continu.
- Les langues étrangères parlées: anglais, espagnol, allemand, portugais.
- Organisation permanente d'expositions d'œuvres d'artistes locaux (peintres, photographes, sculpteurs, mosaïstes...)
- Mise en place de panneaux de signalétiques sur les grands axes cheminant vers la ville de Nay.
- Mise en place d'une borne

d'accès à Internet pour le public.

- Création d'une newsletter envoyée par mail aux partenaires (privés et publics) du territoire.
- Montage de produits touristiques à l'attention de clientèles individuelles avec les prestataires du territoire (2 à 3 jours) en collaboration avec le CDT 64 (Comité départemental du tourisme Béarn/Pays basque) dans le cadre de l'opération « Le 64 à 64 € ».
- Suite à l'engagement de la CCV dans le développement de la filière pêche, coordination du programme sur le territoire (dossier coin de pêche, animation du réseau des hébergeurs).
- Labellisation: obtention du label national « Tourisme et handicap », des labels départementaux « Pêche », « Rando », « Vélo ». Pour les adeptes de ces 3 filières, renseignements spécifiques pour les usagers.

Formation du personnel: depuis 2008 l'OT est engagé dans le Plan Local de Formation (PLF) du Béarn aux côtés des OT de Béarn des Gaves, Cœur de Béarn, Pau, Lescar. Un programme « sur mesure » a été élaboré par un groupe de travail (responsables de chaque OT, l'Union départementale des Offices de Tourisme et des syndicats d'initiatives et la Mission des Offices de Tourisme et des Pays Touristiques d'Aquitaine) pour des modules de langues, d'animation de réseaux de prestataires, de l'information à la prescription, les outils liés au multimédia... En 2009, les hôtes ont suivi environ 10 jours de formation chacune.

Bilan saison touristique 2009 :

- Lestelle Bétharram 35 % des visiteurs reçus.
- Nay 65 % des visiteurs reçus.

Une majorité de clientèle française: 84 % en provenance (par ordre décroissant) des régions:

1. Aquitaine,
2. Pays de Loire,
3. Bretagne,
4. Midi-Pyrénées.

Des étrangers en provenance:

1. de l'Espagne
2. du Royaume Uni
3. de Belgique
4. des Pays-Bas.

Les renseignements les plus demandés:

1. Animations et billetterie
2. Informations pratiques (transport, renseignements directionnels, horaires d'ouverture de sites, tarifs, numéros de Tél....)
3. Activités de plein air
4. Hébergements

Taux d'occupation (1)	Juillet	Août
Meublés de tourisme	71,5 %	75 %
Chambres d'Hôtes	44 %	46 %

(1) Hors campings et hôtels

L'OT en bref

- Régie à autonomie financière (service public administratif)
- Classé 2 étoiles depuis avril 2009
- 3 agents permanents à temps plein et 2 saisonniers en période estivale (aide au fonctionnement du point de Nay et ouverture de l'antenne à Lestelle-Bétharram).

En 2010

- Réalisation d'une étude de stratégie de développement touristique
- Refonte des supports de communication.



Le Plan Local de Randonnées (PLR) de la Vath-Vielha comporte 23 boucles, représentant 240 km de sentiers balisés.

Le PLR de la Vath-Vielha réunit des séquences paysagères riches et variées: plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, moyenne montagne. Il comprend, sur sa partie Est, une bonne part du Chemin Henri IV.

De par ses caractéristiques, le PLR de la Vath-Vielha permet de pratiquer tous les types de randonnées (pédestre, VTT, promenades équestres), pour toutes les catégories de publics. Deux parcours sont des randonnées de moyenne montagne présentant un dénivelé important (1 000 m environ).

Les travaux d'entretien des sentiers du PLR sont suivis par la société Pyrénées Nature, dans le cadre d'un contrat de prestation avec la CCVV.

En 2009, la Communauté de communes a consacré un budget annuel de près de 45 000 € à l'entretien du PLR et aux reprises de balisage et de signalétique.

En 2009, le fauchage élagage de 47 966 m répartis sur les différents itinéraires du PLR a été réalisé.

Les reprises de balisage de la totalité des itinéraires du PLR ont été programmées sur les années 2009-2010. En 2009, la 1^{ère} phase de

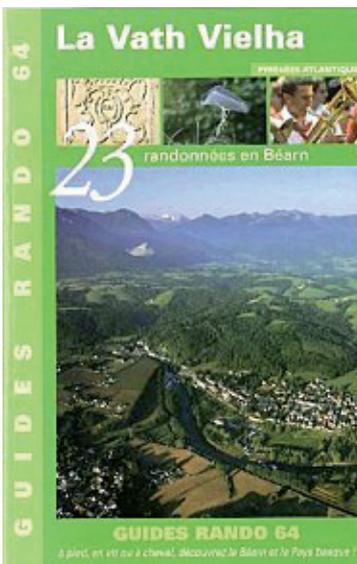
reprise a concerné les itinéraires suivants:

- Boucle St Vincent les Serres.
- Boucle Lestelle les Bastides.
- Boucle de l'Isarce
- Boucle du Merdanson.
- Boucle Bruges-Mifaget.
- Boucle Asson-Oppidum.
- Boucle Autour de l'Ouzom.
- Boucle du Gave.
- Boucle Pardies-Bois du Sanctuaire.

Les travaux d'entretien de la signalétique (poteaux, lames et jalons directionnels) sont réalisés en continu sur l'ensemble des itinéraires du PLR. Une réserve de lames et jalons de remplacement permet de remplacer rapidement la signalétique détériorée dans l'attente de la commande de signalétique spécifique aux différents itinéraires. Des dégradations de la signalétique sont constatées sur certains itinéraires, en particulier en montagne.

En 2010

- Étude d'optimisation du Plan local de randonnées de la Vath-Vielha
- Balisage des itinéraires restants.



Guide Randos PLR
Disponible auprès de
l'Office de tourisme au prix de 5 €.



Amenagement de l'espace

Avec l'économie, l'aménagement de l'espace constitue une des deux compétences obligatoires de la Communauté de communes. Ce champ de compétence recouvre, notamment, les enjeux d'urbanisme intercommunal, les déplacements et la politique de constitution de réserves foncières, en lien avec les thématiques du développement économique et de l'habitat.

En 2009, la Commission Aménagement de l'espace a eu notamment à connaître des projets et dossiers suivants :

- établissement public foncier local du Béarn
- contrat d'axe ferroviaire du Conseil régional Aquitaine
- enquête ménages-déplacement du Pays du Grand Pau
- desserte routière de la gravière de Baudreix.

À la suite de l'annulation, en 2009, des arrêtés préfectoraux intégrant d'office la Communauté de communes de la Vath-Vielha au sein du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du Syndicat Mixte du Grand Pau, la Communauté de communes n'est plus adhérente du Syndicat Mixte du Grand Pau.

En 2010, la Communauté de communes aura à définir son positionnement par rapport au dispositif lui-même des SCOT, appelé à se généraliser en France d'ici 2017 (loi dite « Grenelle 2 »).

Dans cette perspective, la Communauté a décidé d'engager une réflexion de fond sur l'urbanisme intercommunal et le SCOT, en s'appuyant, notamment, sur la visite et l'expérience de territoires extérieurs et comparables en France.

En 2010

- Organisation d'un séminaire sur le SCOT, avec des représentants de territoires et de SCOT extérieurs.
- Travail sur la constitution de réserves foncières, en lien avec la Commission Développement économique.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la Publicité extérieure.
- Réflexions sur la signalétique routière et touristique.
- Réflexion sur la mise en place d'un SIG communautaire.

Une réflexion sur le SCOT et l'urbanisme inter-communal est engagée



L'habitat constitue un des quatre volets du contrat communautaire de développement. L'année 2009 a permis d'asseoir la stratégie de la Communauté de communes, à partir des enjeux identifiés dans l'étude habitat réalisée par le PACT Béarn-Bigorre. 2009 est également la dernière année de programmation de l'OPAH de la Vath-Vielha.

La Communauté de communes de la Vath-Vielha a souhaité mener une étude habitat avec l'aide du Pact Béarn-Bigorre. Cette étude met en exergue quatre enjeux :

- renforcer le pôle urbain, consolider les centres de village,
- marquer une identité de territoire,
- diversifier l'offre d'habitat (formes urbaines, composantes sociales),
- répondre aux difficultés de logement par une offre

complémentaire, répondre aux besoins de logements adaptés et aux besoins en logement de populations spécifiques (personnes âgées, jeunes).

- L'étude décline ces enjeux en quatre cibles thématiques du programme habitat de la Communauté de communes :
- rééquilibrer l'offre résidentielle : production sociale accompagnée sur 180 logements portés par les bailleurs sociaux,
 - rendre cohérent le développement urbain par une

organisation du foncier tenant compte des orientations du territoire (mixité sociale, formes diversifiées de l'habitat),

- s'appuyer sur la qualité environnementale pour améliorer le cadre de vie,
- favoriser les solidarités locales, traiter le mal-logement.

Le programme d'actions issu de ces cibles thématiques se décline, au sein du contrat communautaire de développement, en 14 opérations.

Extrait du contrat communautaire de développement (document complet en annexe)
Programme d'action Habitat

Organiser et valoriser les activités économiques du territoire

	Coût	Conseil général
Étude habitat	37 315 €	11 194 €

Rendre cohérent le développement urbain par une organisation du foncier en tenant compte des orientations du territoire (mixité sociale, forme urbaine diversifiée)

Élaboration d'un schéma d'orientation et d'aménagement	30 000,00 €	15 000,00 €
Charte architecturale et paysagère	25 000,00 €	2 000,00 €
Établir un suivi des opportunités foncières au sein de la Communauté de communes	Sans incidence financière	

Agir sur l'offre de logements pour rééquilibrer l'offre résidentielle

Production de logements à destination des jeunes sur la commune de Bordes	3 040 000,00 €	495 600 €
Logements locatifs communaux	330 919 €	75 265 €



OPAH

La Communauté de communes de la Vath-Vielha a mis en place, de 2006 à 2009, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui a concerné les logements des propriétaires occupants et bailleurs des deux cantons de Nay-Ouest et de Nay-Est.

Outre l'implication financière de la CCVV, cette OPAH a mobilisé les financements de l'ANAH, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Le suivi et l'animation de l'OPAH de la Vath-Vielha ont été confiés à l'équipe du PACT H & D BEARN BIGORRE.

Cette OPAH avait pour objectif d'inciter à la rénovation de l'habitat, avec plusieurs thématiques prioritaires :

- valorisation du patrimoine bâti
- développement et diversification de l'offre locative
- lutte contre l'insalubrité et la vacance
- prise en compte du développement durable et des économies d'énergie
- adaptation des logements des personnes âgées et handicapées.

Les objectifs chiffrés étaient de 140 logements.

Les résultats ont été largement au-delà, dans un contexte de marché de l'immobilier dynamique :

- Logements locatifs: réhabilitation de 144 logements, dont 80 logements vacants et près de 100 logements conventionnés à loyers maîtrisés
- Logements de propriétaires occupants: réhabilitation de 180 logements dont 60 dossiers personnes âgées soit au total : **324 logements.**

Le financement

Les résultats ont donc plus que doublé les objectifs initiaux, avec la mobilisation de concours financiers très significatifs :

- 2 871 820 € par l'ANAH.

- 230 000 € par la Communauté de Communes de la Vath-Vielha

- 260 000 € par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

- 28 838 € par le Conseil Régional d'Aquitaine, soit au total : **3,4 millions d'euros** de financements publics mobilisés sur le territoire de la Vath-Vielha pour encourager les propriétaires et les investisseurs engagés dans la rénovation des logements.

L'impact social de l'OPAH est considérable, avec plus de 100 logements locatifs à finalités sociales générés, l'adaptation de logements de personnes âgées, le soutien apporté à des propriétaires occupants à revenus très modestes (en général moins de 1 000 € mois).

L'impact économique de l'OPAH mérite également d'être souligné, avec des chantiers pour l'essentiel réalisés par des artisans et des entreprises de la Vath-Vielha: 10 000 000 d'euros de travaux au total, sur une amplitude de 4 années de réalisations. Selon les ratios de la profession, cela représente le soutien en rythme annuel à 35 emplois directs dans le secteur du bâtiment.

En termes de bilan et de nombre de logements rénovés, l'OPAH de la Vath-Vielha sera donc une des OPAH les plus abouties du Béarn.

En 2010

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du PACT Béarn (études de faisabilité de projets communaux d'habitat, définition de l'intérêt communautaire et de la compétence habitat).
- Lancement d'un projet de Charte architecturale et paysagère (en lien avec la Commission aménagement de l'espace).



La culture est sans doute le champ d'action le plus nouveau pour la Communauté de communes de la Vath-Vielha. Cela justifie d'en avoir fait un volet spécifique de son contrat communautaire.

Dans le cadre du Contrat communautaire de développement, la Communauté de communes de la Vath-Vielha a initié une réflexion globale en terme de développement culturel à l'échelle de son territoire.

La Communauté de communes souhaite en particulier pérenniser certaines actions déjà présentes sur le territoire, dans les domaines :

- du patrimoine en s'appuyant notamment

sur l'association Fer et Savoir-faire, - de la lecture publique, en s'appuyant sur les bibliothèques communales existantes,

- de l'éducation musicale, à partir notamment de l'association École de musique de la Vath-Vielha,

- du cinéma, en lien avec l'Association Plain'Ecran,

- des arts plastiques et contemporains en lien avec l'association Nay'Art.

Extrait du contrat communautaire de développement (document complet en annexe)
Programme de développement culturel CCVV

Enseignement musical	Coût	Conseil général
Mise à jour de l'étude diagnostic sur l'enseignement musical dans la vallée	Sans incidence financière	

Patrimoine

Étude de faisabilité sur la valorisation de la Forge d'Arthez d'Asson	20 000,00 €	10 000,00 €
Inventaire patrimoine rural non protégé	2 520 €	2 520 €

Lecture publique

Structuration du réseau de lecture publique	Avenant	
Développement des arts plastiques et contemporains		
Étude de faisabilité pour conforter les activités de la Minoterie dans une dimension territoriale	20 000 €	10 000 €

Cinéma/éducation à l'image

Étude préalable et de faisabilité pour la construction d'une salle de cinéma	Sans incidence financière	
--	---------------------------	--

Ingénierie

Recrutement d'un agent de développement culturel	93 000,00 €	37 200 €
--	-------------	----------

La Minoterie



L'année 2009 a donc été consacrée au démarrage des actions du volet culturel du contrat communautaire et aux prises de contacts avec les partenaires associatifs et institutionnels de la Communauté de communes :

Lecture Publique : rencontre avec la directrice de la Bibliothèque départementale de prêt et les services du Conseil général, envoi d'un questionnaire auprès de toutes les mairies, visant à réaliser un recensement et un état des lieux des différents points lecture et bibliothèques sur l'ensemble du territoire.

Développement des Arts Plastiques et Contemporains : présentation de l'association Nayart en Commission Culture Jeunesse et Sports (15 septembre 2009), rencontres avec les membres de l'association Nay'Art, visite du site de la Minoterie, lancement d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Cinéma : présentation de l'association Plain'Ecran en Commission Culture Jeunesse et Sports (4 juin 2009), rencontres avec les membres de l'association *Plain'Ecran*, visites du Cinéma de Garlin et du Cinéma de Vic-en-Bigorre

Enseignement Musical : présentation du Schéma Départemental de l'Enseignement Musical en Commission Culture Jeunesse et Sports

(17 décembre 2009), préparation de réunions avec les services du Conseil général sur l'actualisation de l'étude de diagnostic de l'enseignement musical.

Patrimoine : présentation de l'association Fer et Savoir Faire en Commission Culture Jeunesse et Sports, visite sur le site de la Forge d'Arthez d'Asson, signature d'une Convention de partenariat avec l'Association Fer et Savoir-Faire (délibération du 2 février 2009).

École de musique

En 2009, la CCVV a versé une subvention annuelle de 22000 € à l'École de musique de la Vath-Vielha.

Elle est arrivée en 2009 :

Brigitte COURADES LE PENNEC, agent de développement culturel, le 24 août 2009.

En 2010

- Lancement de la mise en place d'un réseau de lecture publique
- Finalisation de l'étude de faisabilité d'un Cinéma
- Étude patrimoine et site de la Forge Arthez d'Asson
- Étude sur le petit patrimoine rural
- Actualisation de l'étude diagnostic sur l'enseignement musical



Cadre de vie et services aux personnes

- Piscine nageo p 26
- Petite enfance et jeunesse p 27
- Services aux personnes p 29
- Environnement p 30
- Cyber-base p 33
- Aides aux associations p 36

Un équipement structurant de coopération intercommunale qui permet, aujourd'hui, d'offrir et de développer des activités sportives, éducatives et de loisirs aquatiques, qui étaient jusqu'alors absentes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha.

La Piscine Nayeo, située à Nay, à proximité du centre-ville, du collège et du lycée, a ouvert le 8 janvier 2009.

Le programme retenu par la Communauté de Communes pour la réalisation de cette piscine sport-loisir a été le suivant :

- Un bassin de natation de 25 mètres, 4 lignes d'eau (250 m²). Ce bassin répond aux attentes de nageurs souhaitant apprendre, se perfectionner ou s'entraîner. Il est adapté aux besoins des scolaires (apprentissage et perfectionnement).

- Un bassin ludique de 125 m² pour la détente (rivière à contre-courant, banquette massante, canon à eau) et deux lignes d'eau où peuvent être proposées de l'aquagym, de l'aquadoce, une activité bébé nageur, de la natation pré et postnatale,...

- Une pataugeoire de 25 m² avec équipements ludiques pour les enfants

- Un toboggan de 62 ml et son bassin de réception,

- Un espace balnéothérapie de 126 m² avec un sauna, un hammam et un spa

- Une mezzanine accessible aux visiteurs et baigneurs.

La surface du complexe nautique est de 1808 m², avec une fréquentation maximale instantanée de 300 personnes.

La piscine Nayeo a été réalisée sous mandat de la SEPA, avec l'équipe d'architectes et de maîtrise d'œuvre LEMARIE/ACTA/INGEROP. 18 entreprises ont participé à la construction de l'équipement.

La période totale de réalisation du projet s'est échelonnée d'octobre 2006 à janvier 2009.

Le budget du projet (construction) s'est établi à 5755181 € HT

Exploitation

Une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine par voie d'affermage a été lancée au mois de février 2008. À l'issue de cette consultation, c'est la Société Com. Sports (77) qui a été retenue, au mois de décembre 2008, en tant que délégataire de la gestion de la piscine pour une durée de 3 ans (2009-2011).

Le fonctionnement et l'exploitation de la piscine sont suivis par un Comité de pilotage interne, associant élus de la CCVV et délégataire. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2009.

Scolaires et clubs

La Communauté de communes et ses communes prennent en charge le transport et les entrées des scolaires du

1er degré à la Piscine Nayeo, soit un engagement financier public total annuel de l'ordre de 100 000 €. Pour l'année scolaire 2009-2010, les scolaires du 1er degré ont représenté 10 000 € créneaux de natation environ.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les écoles primaires d'Espoey et d'Artigueloutan ont également fréquenté la Piscine Nayeo.

La Communauté de communes prend par ailleurs en charge l'accueil des clubs sportifs à hauteur de 28 000 € environ par an. Les clubs pratiquant leurs activités à la piscine Nayeo, sont en 2009-2010, les suivants :

- USCN Canoë-kayak Rafting (apprentissage et perfectionnement des techniques d'« esquimautage »)

- Club Sub Aquatique Nayais (plongée sous marine)

- Association Sportive et Culturelle de Turbomeca (entraînement natation compétition)

- La tribu 64 (entraînement de natation en vue de la pratique triathlon).

Les activités, horaires et tarifs de la Piscine Nayeo peuvent être consultés sur le blog Nayeo

<http://www.nayeo.over-blog.fr>



La Communauté de communes de la Vath-Vielha, soutenue notamment par le Conseil général et la C.A.F. de Béarn et Soule, s'est engagée dans une politique en faveur de la petite enfance. Ainsi, pour répondre à l'évolution des besoins des familles et offrir un mode d'accueil collectif, l'ouverture de deux crèches est prévue.

Projets de construction de deux crèches

Les travaux pour la construction de deux nouvelles structures multi-accueil ont commencé au printemps 2009 pour Arros de Nay et en novembre 2009 pour Boeil-Bezing. L'ouverture des structures est prévue à l'automne 2010 et au printemps 2011.

Les crèches seront ouvertes du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Elles accueilleront respectivement 20 et 26 enfants. L'accueil des 3 ans le mercredi et pendant les vacances sera maintenu.

Les demandes d'inscriptions se font auprès du Jardin d'enfants de Baudreix (05 59 92 91 54).

Un personnel qualifié assurera l'accueil des enfants et des familles.

Jardin d'enfants "La Capucine"

Situé à Baudreix, il remplit une mission d'accueil temporaire des enfants :

- de 2 à 3 ans en période scolaire (agrément pour 15 enfants)
- de 3 à 6 ans (scolarisés) le mercredi et pendant les vacances scolaires (agrément pour 20 enfants).

Le fonctionnement du service est assuré par :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, responsable de la structure
- 1 auxiliaire de puériculture
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 agents d'animation titulaires du CAP petite enfance
- 1 agent d'animation à mi-temps

- 1 agent d'entretien à temps partiel

- 1 médecin vacataire (1 h/mois) et une psychologue vacataire (4 heures/mois).

Pour favoriser l'éveil intellectuel et culturel des enfants, sont organisés tout au long de l'année :

- Des sorties (festival petite enfance, ludothèque, des pique-niques, promenades...)
- Des animations (fêtes, animation musicale, résidence d'artiste »)
- Des spectacles (chorégraphie, création artistique, clowns, marionnettes, ombres chinoises...)

Souhaitant offrir un accueil de qualité aux enfants et aux parents, l'équipe travaille régulièrement à l'amélioration du projet de la structure. Dans cette optique, une journée pédagogique est organisée chaque année.

Pour favoriser les échanges avec les parents, 2 réunions ont été organisées en novembre et mai 2009.

Les partenariats noués par la structure concernent notamment :

- le C.A.M.S.P. de Pau pour le suivi d'enfants en difficulté
- le R.A.M. de Nay pour la préparation de la journée des familles.

Le Jardin d'enfants de Baudreix fermera ses portes au moment de l'ouverture de la crèche de Boeil-Bezing.

Ram-Ludothèque

L'action de la Communauté de communes dans le champ de la

petite enfance s'exprime également au travers du Relais des deux Gaves, association fondée entre la Communauté de communes de la Vath-Vielha et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Le Relais d'assistantes maternelles informe et accompagne les assistantes maternelles dans leur démarche professionnelle, ainsi que les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil et dans leur démarche d'employeurs.

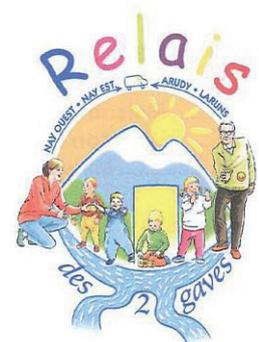
La Ludothèque est un espace de jeux adaptés à tous les âges.

Depuis le 1er septembre 2009, le Relais des Deux Gaves s'est installé dans ses nouveaux locaux situés 16 Rue du Docteur Talamon 64 800 Nay (ancienne trésorerie de Nay, face à l'école maternelle).

L'investissement, assuré par la CCVV, s'est élevé à 697 000 € HT. En 2009, la CCVV a attribué une subvention de fonctionnement de 116 614 € au Ram-Ludothèque.

En 2010

- Ouverture de la crèche d'Arros de Nay (automne)
- Recrutement des personnels.



En 2006, la CCVV a réalisé une étude préalable à la mise en place d'un Contrat Educatif Temps Libre. Les conclusions de ce diagnostic ont permis à la CCVV de lister des orientations et des propositions d'axes de travail.

À la suite de l'étude de diagnostic, il a été décidé de prendre la compétence « Coordination des actions inscrites dans les contrats signés avec l'Etat et la CAF par les communes adhérentes au groupement (Contrat temps Libre et Contrat Educatif Local) ».

La réflexion a ensuite été reprise dans le cadre du nouveau dispositif « Contrat Enfance Jeunesse ».

Actions menées en 2009

Durant l'année 2009, la commission Culture Jeunesse et Sports a poursuivi ses réflexions relatives à la mise en place d'une politique jeunesse. Des réunions ont été organisées avec les responsables des structures associatives Jeunesse du

territoire, ainsi qu'avec les conseillers de la CAF et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Constat :

- Difficultés communes liées à la recherche et la fidélisation du personnel pour l'animation et la direction des Accueils de Loisirs sans Hébergement et des séjours jeunes.

- Désir de travailler en commun et de mutualiser (transport, animations...).

- Manque d'activités pour les ados et pré-adolescents pendant les périodes de vacances scolaires.

- Tarifs différents dans les structures d'accueil.

Les axes de travail sur lesquels la CCVV pourrait intervenir dans le cadre d'un futur Contrat

Enfance Jeunesse seraient :

- L'aide à la mise en place d'activités et de camps pour les plus de douze ans pendant les périodes de vacances scolaires.

- Une participation à la formation des futurs animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs résidant sur le territoire et travaillant avec les associations du territoire.

- L'information et la coordination des actions menées par les structures locales.

En 2010

- Mise en place activités jeunes/été 2010.

- Étude pour la mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse.



La Communauté de communes de la Vath-Vielha est compétente pour conduire des études sur les services en faveur des personnes âgées. Plus largement, une Commission de travail spécifique consacrée aux services aux personnes a été mise en place en 2008.

Projet de service de portage des repas à domicile

La commission Services aux Personnes a engagé des réflexions sur un projet de mise en place d'un service de portage de repas à domicile et s'est réunie sur ce dossier aux dates suivantes :

- 21 janvier 2009 : présentation de l'étude MSA
- 6 mai 2009 : point sur les actions menées, enquêtes, rencontres
- 25 novembre 2009 : présentation d'une étude de faisabilité.

Le travail de réflexion de la commission s'est appuyé sur les résultats de l'enquête générale menée par la MSA en 2007 (« Étude de besoins pour la mise en place de services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées »).

Le portage des repas est en effet l'un des piliers du maintien à domicile, permettant de lutter contre la dénutrition, d'assurer des repas équilibrés et de maintenir un lien social.

Les associations d'aide à domicile présentes sur le territoire ne proposent pas ce service. L'initiative locale de huit communes (Nay, Mirepeix, Bourdettes, Igon, Bénéjacq, Coaraze, Bordes, Lestelle-Bétharram) permet de répondre partiellement à la demande, mais principalement au travers d'un système de livraison de repas en liaison chaude.

Le service n'est donc pas assuré, aujourd'hui, pour la population des 24 communes membres de la CCVV.

La mise en place d'un service de portage de repas à domicile à l'échelle communautaire permettrait donc de répondre à la demande de besoins exprimés sur l'ensemble du territoire et d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées.

L'année 2009 a été consacrée à la réalisation de simulations et à des visites afin d'affiner la mise en place d'un tel service de portage de repas à domicile :

- Enquêtes téléphoniques et contacts auprès

d'autres communautés de communes sur la gestion du service.

- Rencontre avec la responsable de la cuisine centrale de Pau-Agglomération.
- Rencontre avec les responsables du service de portage de repas des Communauté de communes de Sauveterre/Navarrenx/Saint-Palais.
- Estimation des bases de calculs : personnel administratif et agent assurant la livraison des repas.
- Estimation pour le transport des plateaux-repas et les repas prêts à livrer.
- Étude d'hypothèses de gestion du service.

Transports à la demande

La Communauté de communes a engagé avec le Conseil général et le Centre local d'information et de communication (CLIC) une réflexion sur le transport des personnes âgées.

En 2009, les actions suivantes ont été réalisées :

- Étude du fonctionnement des services de transports auprès de plusieurs communautés de communes et communes.
- Rencontre avec une société de transport adapté : présentation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport sur le territoire.
- Contact avec le service Transport du Conseil général afin d'envisager un partenariat.

Personnes âgées/CLIC

En 2009, la CCVV a versé une subvention annuelle de 11 849 € au CLIC.

En 2010

- Prise de la compétence Portage de repas à domicile en liaison froide
- Étude sur la mise en place d'une expérimentation sur les transports à la demande.



Le service déchets assure les tâches nécessaires au bon fonctionnement et au suivi de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

Un agent, responsable du service, est employé à temps complet. Il assure :

- la gestion administrative et financière du service,
- les suivis techniques et terrain,
- le suivi des projets en cours,
- l'animation et la communication,
- les relations avec les différents partenaires (prestataires, Conseil général, SMTD du Bassin Est, DRIRE, ADEME, Eco Emballages..)

Les actions et projets principaux réalisés ou engagés en 2009 sont les suivants :

Lancement de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets

Une étude a été lancée en juillet 2009 avec le cabinet INDDIGO.

La 1^{re} phase (état des lieux technique et financier) a été présentée au groupe de pilotage en octobre 2009.

En décembre 2009, le groupe de pilotage a choisi 3 scénarii : modifications des collectes, prévention des déchets, aménagements des points de regroupement.

Le bureau d'étude a ensuite engagé l'étude, d'un point de vue technique et financier, de chaque scénario retenu.

Compostage individuel

La CCVV a mis en place la 1^{ère} opération de compostage individuel sur son territoire.

Un marché de commande groupée a été réalisé sur 4 ans par l'intermédiaire du SMTD du Bassin Est.

Près de 500 composteurs (320 L et 620 L) ont été distribués sur inscription entre juin et septembre 2009. Une participation financière a été demandée aux usagers (15 € pour les composteurs individuels de 320 L et 20 € pour ceux de 620 L).

Projet de déchetterie d'Asson

Le projet d'achat d'un terrain à Asson pour l'implantation d'une déchetterie a été approuvé par délibération du 2 février 2009.

Le projet a été engagé au 1^{er} semestre 2009 par le bornage du terrain, puis par son achat en octobre 2009.

Communication/animation

Le service a assuré une communication :

- auprès des habitants de la collectivité et des professionnels du territoire ;
- auprès des scolaires (primaire, collège) ;
- par la rédaction d'articles pour la presse locale et le bulletin intercommunal ;
- par la réalisation d'animations sur la gestion des déchets
- par l'organisation de visites pour

les scolaires du Centre de tri de SEVIGNACQ

- par la distribution de documents d'information.

Le service participe également, dans le cadre du SMTD du Bassin Est, au réseau Béarn qui regroupe une dizaine de techniciens qui mutualisent leurs connaissances et leur expérience, en vue de la mise en place de projets communs visant à l'amélioration du service (exemple : mise en place des bornes relais pour les textiles ou le compostage individuel).

Données techniques et financières

Se reporter au rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets année 2009 (téléchargeable sur le site internet de la CCVV).

En 2010

- Restitution finale de l'étude d'optimisation
- Élaboration du nouveau marché de collecte
- Compostage individuel (2^e année)
- Lancement de la maîtrise d'œuvre de la déchetterie d'Asson
- Étude de réhabilitation de la décharge de Bénéjacq
- Recensement des décharges communales
- Lancement du projet du site à gravats d'Arros de Nay (délibération du 14/12/2009, demande d'autorisation préfectorale).



Assainissement non collectif

La Communauté de communes de la Vath-Vielha est compétente en matière d'assainissement non collectif (ANC).

Le traitement des eaux usées des immeubles non raccordables au réseau d'assainissement collectif est une obligation que les collectivités sont tenues de faire respecter. La présence de ce traitement, comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (articles L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du Code de la santé publique).

2009 a été la seconde année pleine de contrôle d'implantation des nouvelles installations d'assainissement non collectif et la première année complète de contrôle de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.

L'objectif est d'établir un premier diagnostic de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'ANC présentes sur le territoire de la Communauté de communes de la Vath-Vielha.

Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non collectif (ANC Neufs)

Trois types de contrôles sont réalisés :

- le contrôle de Faisabilité, lors des demandes d'urbanisme (CU ou DP, division de lot)
- le contrôle de Conception-Implantation, à l'occasion de projets de construction (PC, DT) ou lors de réhabilitation
- le contrôle de Réalisation d'ANC, sur le chantier, en vue de produire l'avis de conformité.

Rappel 24 communes	Contrôle Faisabilité		Contrôle Conception Implantation		Contrôle Réalisation		Total Contrôles ANC Neufs	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
TOTAL 2009	43	40	46	42	63	52	152	134
TOTAL 2008	124	112	79	69	9	9	212	190
TOTAL 2007	54	-	26	-	9	2	89	2



Le point sur les diagnostics

Sur les deux dernières années, le nombre de contrôles de faisabilité a quasiment été divisé par trois, tandis que celui de contrôles de conception-implantation a baissé d'environ 40 %.

Les contrôles de réalisation, en revanche, ont été multipliés par sept entre 2008 et 2009.

Globalement, en 2009, 152 contrôles d'installation d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés, et 134 contrôles ont donné lieu à une redevance.

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes (ou « 1er contrôle de bon fonctionnement »)

Le contrôle de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes a été confié à la SAUR, fin 2008, sur une période de trois ans.

Chaque contrôle d'installation existante donne lieu à un compte rendu de visite de bon fonctionnement qui conclut sur l'une des trois évaluations: ACCEPTABLE, ACCEPTABLE

SOUS RÉSERVE, ou NON ACCEPTABLE. Il s'agit de savoir si, au vu du respect de la salubrité publique et de la protection du milieu aquatique, le logement contrôlé présente une installation d'assainissement qui nécessite une intervention (entretien, vidanges, travaux complémentaires, réhabilitation...). La grille d'évaluation utilisée est celle de l'Agence de l'eau.

En 2009, quinze communes ont été visitées, dont six nouvelles par rapport à 2008, les autres étant des communes partiellement contrôlées en 2008 et dont le contrôle a continué en 2009.

Afin d'informer les usagers de leurs droits et de leurs devoirs en matière d'assainissement individuel et d'expliquer, avant le contrôle, le déroulement de la visite de bon fonctionnement, six nouvelles réunions publiques supplémentaires ont eu lieu en 2009.

En 2009, l'activité correspondant aux contrôles des installations neuves d'assainissement non collectif a baissé de 40 % par rapport à 2008, tous avis confondus. Elle a néanmoins augmenté de près de 50 % par rapport à 2007.

La progression du diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC, fin 2009, indique que près de 45 % du parc des installations d'ANC initial a été contrôlé sur 15 communes. Ce pourcentage correspond également à la part de temps consommée par rapport à la durée de 3 ans initialement prévue pour réaliser l'ensemble du diagnostic.

Le rythme d'avancée du diagnostic, s'il est maintenu, devrait ainsi permettre de respecter le délai de 2012 imposé par la loi, pour clore la réalisation du premier diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes. Le but des conclusions des rapports de diagnostics communaux est d'avoir une approche spécifique au cas par cas, pour chaque installation, et globale, à l'échelle du territoire communal, voire intercommunal, des dysfonctionnements recensés.

COMMUNE	NOMBRE DE DIAGNOSTICS
ARROS DE NAY	14
ARTHEZ d'ASSON	216
ASSON	279
BALIROS	7
BEUSTE	15
BORDERES	170
BOURDETTES	10
BRUGES CAPBIS MIFAGET	97
HAUT de BOSDARROS	2
LAGOS	29
LESTELLE BETHARRAM	62
MIREPEIX	11
NAY	55
PARDIES PIETAT	10
SAINT VINCENT	121
TOTAL 2009	1098

En 2010

- poursuite du diagnostic obligatoire des installations d'ANC existantes
- augmentation du nombre d'avis de contrôles rendus, concernant les nouvelles installations d'ANC.

La Cyber-base est un lieu ouvert au public, dont l'objectif est de faciliter l'utilisation des Technologies de l'Information et de la communication (TIC). Ce service est partagé avec les Communautés de communes de Gave et Coteaux et d'Ousse-Gabas (cf. convention du 14/12/2009).

Située au centre multiservices de Nay, la Cyber-base est composée de 8 ordinateurs performants connectés à Internet et qui sont pourvus de différents logiciels qui permettent le bon fonctionnement des ateliers.

Actions et partenariat

Ateliers disponibles à la Cyber-base

La Cyber-base propose différents ateliers animés par Victoria BRUN.

ORDINATEUR	
Découverte de l'ordinateur	Les disques amovibles
Créer et organiser ses dossiers	Nettoyer son ordinateur
Ranger ses photos	
INTERNET	
Découverte d'Internet 1/2	Configurer un logiciel de messagerie
Découverte d'Internet 2/2	Les sites et jeux pour enfants
Les forums	Quelques sites à connaître
Marmiton.org	Les sites de Noël
Akinator.com	Créer un blog
Les images sur Internet	Les services gratuits en ligne
Doctissimo	Communiquer gratuitement avec MSN
Les dangers du net	Le téléchargement
Se créer une adresse E-mail	Envoyer et recevoir des E-mails
Wikimapia	Regarder la télévision en ligne
Déclarer ses impôts en ligne	Jouer sur Internet
Ecouter de la musique en ligne	Les pages jaunes/les pages blanches
Acheter et vendre sur Internet	Mail : Les pièces jointes
Trouver un voyage de dernière minute	
BUREAUTIQUE	
Créer des faire-part	Cartes de visites et étiquettes
Créer un diaporama	Insérer des images dans un texte
Découverte d'Excel	Excel : créer un graphique
Découverte du traitement de texte	La mise en Page
Créer une BD	
RETOUCHE D'IMAGE	
Découverte de la retouche d'images	Picnik
Enfants	
Créer son cahier de vacances	Jouer en ligne
Des sites Internet à découvrir	Créer une recette rigolote
LA retouche d'image avec Picnik	Créer un roman photo
Créer son animal avec Switchzoo	Les dangers du Net
Digiscrap	Créer un dessin animé
Photofunia	



CLIC (Centre local d'information et de communication) : Semaine Bleue

En 2009, la semaine bleue (semaine dédiée aux plus de 60 ans) a une fois de plus permis un partenariat entre le CLIC du Piémont et la Cyber-base. Plusieurs animations étaient au rendez-vous pour satisfaire le plus grand nombre d'adhérents :

- Sécurité routière
- Ateliers créatifs
- Création de la 1^{re} gazette des séniors
- Conférence sur l'audition
- Film découverte sur le Groenland.

Ameli (L'assurance maladie en ligne)

La CPAM de Pau a organisé en partenariat avec la Cyber-base un atelier découverte (gratuit) sur Ameli.fr. Ce site permet de consulter en temps réel ses remboursements en ligne. Une quinzaine d'adhérents étaient présents.

Dictionnaire informatique

Au cours des nombreux ateliers de la Cyber-base, il a été remarqué que beaucoup de termes informatiques étaient flous ou non connus. Un dictionnaire informatique a donc vu le jour à la Cyber-base avec la participation de tous les adhérents. Il sera imprimé courant 2010.

Enfants

Depuis maintenant deux ans, la Cyber-base ouvre ses portes pendant toutes les vacances scolaires aux enfants. Différentes animations sont organisées en fonction de la saison mais aussi de l'âge des enfants :

• Le dessin vectoriel

Le but est de dessiner avec des formes (carrés, triangles, ovales, ronds,...) sur un logiciel de dessin vectoriel (Open Office Draw). Suite à cette animation un concours a été ouvert : les dessins sont restés exposés tout un mois à la Cyber-base et les adhérents (pour la plupart grands-parents)

ont voté. Tous les enfants ont bien évidemment reçu un lot (tapis de souris, bonbons, porte-monnaie...).

• Été des enfants

Chaque été, la Cyber-base propose aux enfants un planning riche en animations pour occuper leurs vacances d'été.

• Le stop motion

Le but du Stop-motion est de réaliser un film à partir de photos prises dans un laps de temps très court. Cette animation a été réalisée avec le logiciel Windows Movie Maker (ce qui permet à chaque enfant qui possède un ordinateur de la rééditer chez lui). Le film réalisé est composé de 300 photos et dure 1m12s.

• Création de cartes de vœux

(École du pont Latapie d'Asson)

La Cyber-base mobile s'est déplacée une journée entière pour créer des cartes de vœux avec les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2.

Cyber-base Mobile

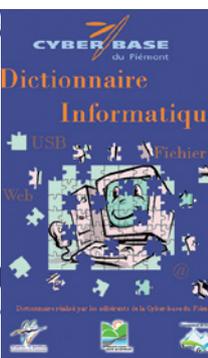
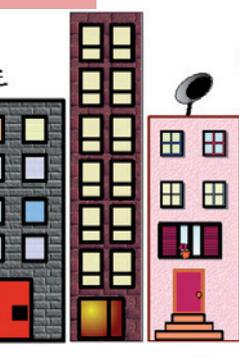
La Cyber-base mobile intervient dans 4 mairies différentes tous les jeudis et suivant un planning bien précis :

- 1er jeudi : Arros de Nay
- 2e jeudi : Saint-Vincent
- 3e jeudi : Lagos
- 4e jeudi : Asson

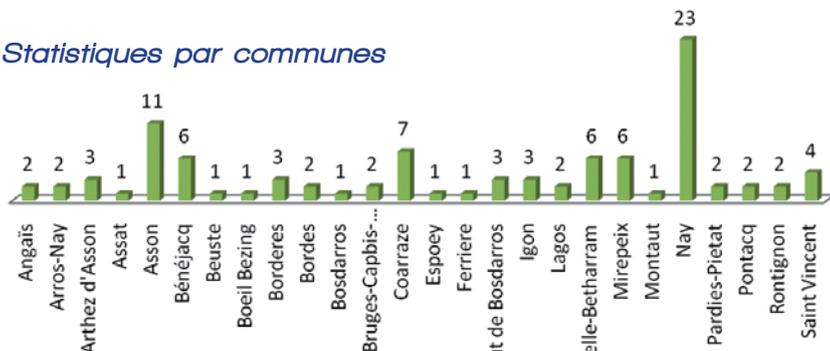
Elle est composée de 5 ordinateurs portables performants et possédant divers logiciels pour permettre le bon déroulement des ateliers. Chaque mairie possède une connexion Internet sur laquelle la Cyber-base se branche.

Chiffres de fréquentation de la Cyber-base en 2009

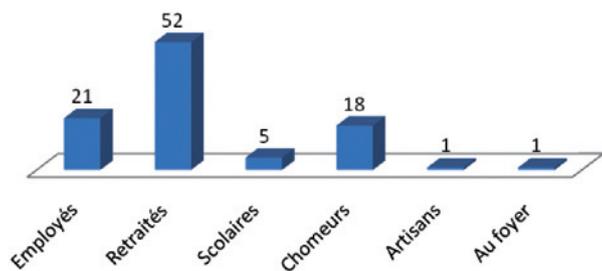
Au 31 décembre 2009, la Cyber-base comptabilisait (depuis sa création le 16 juin 2007) plus de 250 adhérents. En 2009, 98 personnes se sont inscrites. Plus de 50 % des adhérents sont des retraités.



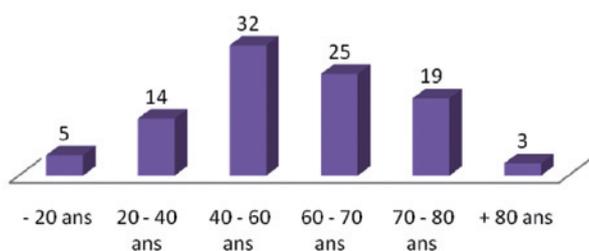
Statistiques par communes



Statistiques par catégorie Socioprofessionnelle

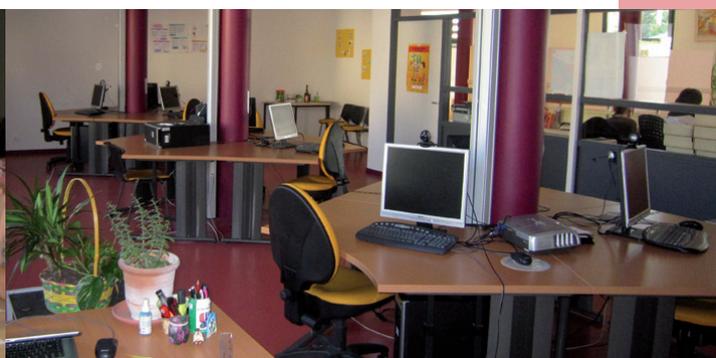


Statistiques par âge



En 2010

- Animations :
La semaine bleue (semaine dédiée aux plus de 60 ans)
Animations informatiques pour les bénéficiaires du RSA
Atelier collectif sur la mémoire de nos anciens
- Restructuration des ateliers pour la rentrée de septembre (meilleur suivi des débutants).



Aides aux associations

La Communauté de communes peut verser des subventions aux associations pour des projets d'intérêt communautaire. Sont ainsi éligibles aux aides financières ponctuelles de la Communauté de Communes, les demandes relatives au financement d'un projet d'organisation de manifestation culturelle, sportive, économique ou sociale d'intérêt communautaire, porté par une association déclarée.

L'année 2009 a vu l'élaboration d'un dossier type de demande de subvention, qui peut être téléchargé sur le site internet de la CCVV ou retiré au siège de la Communauté de Communes.

En 2009, 19 associations sportives et culturelles ont été subventionnées par la Communauté de communes, pour un montant total de 9500 €.

En 2010

- Date limite de dépôt du dossier de demande de subvention par les associations: 15 décembre 2010

Annexes

- Contrat communautaire de développement entre le Conseil Général et la Communauté de communes de la Vath-Vielha p 38
- Bilans SPANC p 44
- Horaires et tarifs Cyber-base p 45

Entre

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Monsieur Jean CASTAINGS, Président du Conseil général, habilité aux fins des présentes par délibération en date du 18 mai 2009.

Et

La Communauté de communes de la Vath Vielha, représentée par Monsieur Christian PETCHOT-BACQUE, Président, habilité aux fins des présentes par délibération en date du 18 mai 2009.

Il est convenu ce qui suit

Préambule :

Dans le cadre de l'élaboration du présent contrat, la Communauté de communes et le Département ont signé un protocole le 13 mars 2007, formalisant leur partenariat et leurs engagements en identifiant les axes sur lesquels la Communauté de communes souhaitait travailler en vue de mener une action cohérente pour améliorer l'attractivité du territoire communautaire, sur les 4 axes : développement économique, habitat, petite enfance et culture. Ce protocole organisait un partenariat et une concertation régulière pour chaque axe en vue de :

- l'élaboration d'un diagnostic local partagé,
- l'identification des enjeux,
- la définition d'un programme d'actions.

Les conclusions des diagnostics et la définition des enjeux stratégiques de chaque axe choisi par la Communauté de communes ont permis d'aboutir, durant la phase protocole, à un programme d'actions opérationnel sur trois ans.

Article 1 : Définition et objectifs du Contrat Communautaire de Développement

Le présent contrat traduit la déclinaison opérationnelle du protocole communautaire. Il précise pour chacun des axes la stratégie de développement de la Communauté de communes et les projets s'y rattachant réalisables dans les trois ans.

Le contrat intègre également l'ensemble des modalités de mise en œuvre du programme opérationnel.

Article 2 : Les axes du Contrat Communautaire de Développement

La Communauté de communes de la Vath Vielha souhaite contractualiser avec le Département sur quatre axes : l'économie, l'habitat, la culture et les services à la personne (la petite enfance).

Le programme proposé, se décline pour chacun des axes en enjeux stratégiques (issus du protocole) et en projets. L'ensemble du programme est recueilli au sein d'un tableau synthétique. Les éléments financiers de ce tableau sont indicatifs, les coûts et les participations du Conseil général sont basés, pour la plupart des projets, sur des montants estimatifs.

Les projets grisés dans les tableaux sont les projets qui font partie intégrante de la stratégie de développement de la Communauté de communes mais dont le contenu n'est pas suffisamment mûr. Ils pourront donc être intégrés au contrat par avenant.

*AXE ÉCONOMIQUE**Stratégie et objectifs de développement économique de la Communauté de communes de la Vath Vielha :*

L'étude de développement économique réalisée par le cabinet Interface a permis de confirmer les atouts et faiblesses de la Communauté de communes de la Vath Vielha sur le plan économique : une offre commerciale dynamique mais surreprésentée dans certaines activités et carencée sur d'autres, la présence d'un leader mondial (Turbomeca) drainant un réseau de sous-traitants aux compétences diversifiées, une situation géographique permettant la constitution de pôles d'excellence en complémentarité des territoires voisins, sur le plan agroalimentaire des productions locales de qualité et des entreprises leaders, l'absence d'offre foncière et immobilière face à des besoins endogènes ou exogènes, une image économique à créer au travers notamment d'une animation territoriale.

À partir de ces éléments, trois axes d'interventions ont été retenus par les élus de la Communauté de communes de la Vath Vielha :

organiser et valoriser les activités économiques du territoire,

- renouveler une offre territoriale cohérente et adaptée au potentiel actuel,

positionner la Communauté de communes de la Vath Vielha en tant qu'acteur identifié en matière de développement économique.

Programme d'action économique

	DESSCRIPTIF	ANNÉE	COÛT	CONSEIL GÉNÉRAL	COMMENTAIRES
--	-------------	-------	------	-----------------	--------------

Organiser et valoriser les activités économiques du territoire

Réalisation d'un schéma d'équipement commercial	Face à la pression actuelle exercée par les distributeurs pour créer ou étendre de nouvelles grandes et moyennes surfaces, il s'agit, à l'image de ce qui se fait sur la Communauté de communes du Miey-de-Béarn, d'établir un diagnostic exhaustif des activités commerciales existantes, mettre en perspective l'ensemble des activités manquantes, enquête de comportements d'achat, synthèse cartographique, élaboration de scénarii de renforcement, mise en place d'un tableau de bord de développement commercial.	1	30 000,00 €	15 000,00 €	Le Conseil général peut également accompagner la Communauté de communes dans la définition de ses besoins et la rédaction d'un cahier des charges.
Opération cession-transmission d'entreprises	Constitution d'une base de données des entreprises à céder qui pourrait évoluer vers une plate-forme de mise en relation.	2	20 000,00 €	10 000,00 €	
Mise en place d'une action collective sur le volet technologique, au bénéfice des entreprises du territoire	Action de démarche d'amélioration technologique. Permettre à certaines entreprises du territoire, tous secteurs d'activité de production confondus, de formuler leur problématique dans le domaine technologique et d'avoir accès à des centres de recherche à même de leur apporter une solution	2	100 000,00 €	15 000,00 €	
Étude de positionnement du territoire de la Vath Vielha en tant que pôle de compétences en matière de services à la personne et professionnalisation de l'offre.	Dans le cadre du plan Borloo pour le "développement des services à la personne", analyse de l'offre et de la demande, benchmarking, orientations stratégiques, accompagnement de projets pilotes.	3	30 000,00 €	15 000,00 €	Action à mener en lien avec la commission « services aux personnes »

Renouveler une offre territoriale cohérente et adaptée au potentiel actuel

Élaboration d'un projet foncier local à vocation économique : réflexion sur l'adhésion de la Communauté de communes à l'EPFL	Avoir une vision commune et partagée des enjeux de la maîtrise foncière : définition d'une stratégie (intégration des contraintes, définition des objectifs à atteindre, formaliser le plan d'actions), mise en place du dispositif (organiser la maîtrise d'ouvrage, organiser les outils d'intervention juridiques (ZAC), opérationnels (SEM ; SAFER...) et financiers).	1	Sans incidence financière		
Élaboration d'un schéma territorial des infrastructures économiques (STIE)	Diagnostic de l'ensemble des infrastructures existantes, analyse de la demande d'implantation, analyse de la concurrence et des complémentarités potentielles avec les territoires voisins, définition du positionnement marketing, segmentation de l'offre, définition d'un plan d'actions pour optimiser la gestion et la commercialisation des infrastructures.	1	30 000,00 €	15 000,00 €	
Étude de faisabilité économique et technique d'une zone d'activité polyvalente sur la plaine	Analyse de l'opportunité de la création d'une zone, faisabilité technique (périmètre, superficie, réseaux...), modalités juridiques et financières, plan d'aménagement d'ensemble, plan de promotion et commercialisation. Dont extension ZA Montplaisir	1	20 000,00 €	10 000,00 €	
Acquisition pour extension de la zone d'activité Montplaisir	15 ha à 10 €/m ²	1		600 000,00 €	Avance remboursable, à revoir en fonction de l'avancement des réflexions sur l'EPFL
Travaux d'aménagement de la ZAE Montplaisir	Travaux réalisés en fonction des résultats de l'étude de faisabilité	Avenant			
Étude de faisabilité pour la création d'un « hôtel » d'entreprises	Définir la faisabilité d'un tel outil (faisabilité organisationnelle et fonctionnelle, financière et juridique, définition des éléments techniques, programmation). Orienté activité de production, pour être complémentaire à celui de Bordes. Sur ZA Montplaisir	3	20 000,00 €	10 000,00 €	

	DESCRIPTIF	ANNÉE	COÛT	CONSEIL GÉNÉRAL	COMMENTAIRES
--	------------	-------	------	-----------------	--------------

Positionner le rôle de la Communauté de communes de la Vath Vielha en tant qu'acteur identifié en matière économique

Embauche d'un chargé de mission économique		1	135 000,00 €	54 000,00 €	intervention dégressive 50/40/30 % sur plafond de 45 000 € dépenses (salaire brut chargé).
Mise en place d'un système d'échange multi-acteurs (entreprises et élus de la Communauté de communes)	Réunions tous les deux mois de ce tour de table avec les acteurs économiques au cours desquelles les entreprises exposent leurs problématiques ou leur désir d'information.	1	Sans incidence financière		
Mise en place d'un espace "Permanences Économie"	Services aux créateurs d'entreprises (données économiques, permanences de professionnels), services aux entreprises locales (faciliter les démarches de recrutement, aide aux projets de développement).	2	Sans incidence financière		Conventions de partenariat entre la Communauté de communes, les consulaires, les PFIL, l'ANPE...
Élaborer un programme de marketing territorial	Création d'un portail Web territorialisé dédié à la présentation de l'offre d'accueil des entreprises (immobilier, foncier, services...). Charte graphique, conception d'outils et supports de communication, positionnement stratégique, site web afin de communiquer sur les actions réalisées.	3	30 000,00 €	9 000,00 €	

Les projets grisés dans le tableau, ayant besoin d'un temps de maturation supplémentaire pourront, une fois leur contenu défini, être intégrés au contrat par avenant.

Axe Habitat

Stratégie et objectifs de développement de l'habitat pour la Communauté de communes de la Vath Vielha
 Dans le cadre du Contrat Communautaire de Développement, la Communauté de communes a souhaité mener une étude habitat avec l'aide du Pact du Béarn. Cette étude met en exergue quatre enjeux :

- renforcer le pôle urbain, consolider les centres de village,
- marquer une identité de territoire,
- diversifier l'offre d'habitat (formes urbaines, composantes sociales),
- répondre aux difficultés de logement par une offre complémentaire, répondre aux besoins de logements adaptés et aux besoins en logement de populations spécifiques (personnes âgées, jeunes, familles précarisées et gens du voyage).

L'étude décline ces enjeux en quatre cibles thématiques du programme habitat de la Communauté de communes :

- rééquilibrer l'offre résidentielle : production sociale accompagnée sur 180 logements portée par les bailleurs sociaux,
- rendre cohérent le développement urbain par une organisation du foncier tenant compte des orientations du territoire (mixité sociale, formes diversifiées de l'habitat),
- s'appuyer sur la qualité environnementale pour améliorer le cadre de vie,
- favoriser les solidarités locales, traiter le mal-logement.

Le programme d'action issue de ces cibles thématiques se décline en 14 opérations.

Programme d'action Habitat

	DESCRIPTIF	ANNÉE	COÛT	CONSEIL GÉNÉRAL	COMMENTAIRES
Étude habitat	Étude réalisée entre 2008 et 2009 par le bureau d'étude Praticité.	1	37 315 €	11 194 €	
Transformation de l'étude habitat en Programme Local de l'Habitat	Volonté de la Communauté de communes de transformer l'étude Habitat en Programme Local de l'Habitat.	1		6 000,00 €	

Rendre cohérent le développement urbain par une organisation du foncier en tenant compte des orientations du territoire (mixité sociale, forme urbaine diversifiée)

Élaboration d'un schéma d'orientation et d'aménagement	Proposer une meilleure gestion de l'urbanisme en harmonisant les études préalables à l'ensemble des documents d'urbanisme. Prise en compte communautaire de la consommation foncière et de l'aménagement foncier.	1		15 000,00 €	À rapprocher de l'étude sur l'assainissement collectif.
--	---	---	--	-------------	---

	DESSCRIPTIF	ANNÉE	COÛT	CONSEIL GÉNÉRAL	COMMENTAIRES
Charte architecturale et paysagère	Marquer l'identité architecturale des villages et permettre l'émergence de lotissements et de constructions économes en énergies et respectueuses de l'environnement. Intégrer aussi à cette charte une réflexion sur les traversées de bourgs.	1		2 000,00 €	
Réflexion sur l'adhésion à l'EPFL	L'objectif est de donner aux élus des informations nécessaires pour une éventuelle adhésion à l'EPFL.	1	Sans incidence financière		
Établir un suivi des opportunités foncières au sein de la Communauté de communes.		1, 2, 3	Sans incidence financière		

Agir sur l'offre de logements pour rééquilibrer l'offre résidentielle

PIG de la Vath Vielha <i>Étude Travaux</i>	OPAH s'arrête en sept 09. Après bilan de l'OPAH en 2010, identification des thématiques à travailler.		Avenant	Conditions : éligibilité au regard des critères ANAH, et complémentarité avec le PIG départemental. Financement de 5 % en zone B du Conseil général pour la production de logements locatifs privés	
Production de logements sociaux en réhabilitation	2 anciennes usines à Nay pour un potentiel de 30 logements + projet ancien couvent d'Igon.		Avenant		
Production de logements locatifs sociaux neufs au sein des réserves foncières des communes	Opérations devant être portées par les organismes HLM. Intégrer la notion de parcours résidentiel : au sein d'un parc tourné vers une réponse de logement pour des ménages avec enfants, réserver des logements (entre 10 et 15) spécifiquement adaptés pour les personnes âgées, et les jeunes (10 logements). La SEPA a réalisé une ZAC sur la commune d'Asson. Actuellement des lots ne sont pas vendus, il conviendrait de développer une offre de logements locatifs sociaux sur ces parcelles non vendues.	1, 2, 3 1			Contacts en cours entre SEPA et organismes bailleurs
<i>Lagos</i> <i>Nay</i> <i>Arros Nay</i> <i>Bordes</i> <i>Igon</i> <i>Autres projets communaux</i>	Terrain de 1 600 m ² et 2 288 m ² gendarmerie 3500 m ² terrain disponible Terrain communal d'environ 1 600 m ² disponible pour réaliser du logement locatif social, jouxtant la crèche et un projet d'implantation artisanale ou commerciale Volonté de la municipalité de créer du logement locatif, terrain CFAI 1 700 m ² + 5 400 m ² Terrains de sport de l'École Saint Elizabeth (projet résidence seniors) Lestelle Bétharram, Boeilh Bezing ancienne laiterie), Asson (lotissement Artigarret 2), Haut de Bosdarros (terrain à acquérir pour logements sociaux), Saint-Abit (friche Cazaudehore), Igon (terrain École Saint Elizabeth)		Avenant		
Production de logements à destination des jeunes sur la commune de Bordes	43 logements gérés par l'association logis des jeunes, dans le cadre du développement du CFAI de Bordes et de l'entreprise de Turbomeca. Projet porté par la Béarnaise Habitat.	1	3 040 000,00 €		Intervention Conseil général : 7 % + 2% label H & E + 2% résidence sociale + 2 000 €/logt FJT. Montants prévisionnels, à revoir en fonction du projet architectural définitif.
26 logements locatifs communaux	Lestelle Bétharram Bénéjacq Asson Baudreix Bruges Angais Coarraze Arros-Nay Saint-Vincent Montaut Saint-Abit Nay	1, 2, 3 1	330 919 €	75 265 €	Montants précisés lors de la délibération en Commission permanente en fonction du coût réel des projets
	Igon	Réhabilitation ancien logement de fonction/école			
Lotissement communal	Asson	Programme en cours d'étude/Artigarete : Accession à la propriété. Lotissement sur 30 000 m ²	1		Montants précisés lors de la délibération en Commission permanente en fonction du coût réel des projets

Favoriser les solidarités locales

Réalisation d'une bourse au logement	L'objectif est de réaliser un inventaire des logements disponibles pour faciliter l'accès aux logements des personnes nouvelles sur le territoire. Réalisation par la Communauté de communes.	1	Sans incidence financière		
Analyse des nouvelles formes d'habitat partagé	Étude à engager avec les associations locales sur les besoins en logements des jeunes et sur l'offre de logement potentiel au domicile des personnes âgées seules.	2	Sans incidence financière		
Étude pour l'amélioration des conditions d'habitat précaire des gens du voyage	Réalisation d'une étude de repérage des familles en difficultés et proposer des solutions opérationnelles à la sédentarisation de familles (habitat adapté).	2	18 000,00 €	5 400 €	Cahier des charges à travailler avec le pôle habitat du Conseil général.
Réalisation d'un projet d'habitat adapté pour gens du voyage	Travaux issus des conclusions de l'étude	Avenant			

Les projets culturels grisés dans le tableau sont des projets dont le contenu reste encore à préciser à ce jour. Ils pourront être intégrés au contrat par le biais d'un avenant dès qu'ils seront prêts à démarrer.

AXE SERVICE À LA PERSONNE : LA PETITE ENFANCE

Stratégie et objectifs de développement de la petite enfance pour la Communauté de communes de la Vath Vielha :

Le diagnostic de la petite enfance de la Communauté de communes de la Vath Vielha démontrait, déjà en 2007, un besoin en matière d'accueil de la petite enfance non couvert par le jardin d'enfants existant.

Les conclusions préconisaient la création de deux unités multi-accueil localisées en fonction des besoins des familles.

Le programme d'action de l'axe petite enfance du CCD de la Communauté de communes de la Vath Vielha intègre donc deux projets d'unités multi-accueil sous maîtrise d'ouvrage communautaire, l'une de 20 places sur Arros-Nay, la seconde de 26 places sur Boeil-Bezing.

Programme d'actions petite enfance :

	DESCRIPTIF	ANNÉE	COÛT	CONSEIL GÉNÉRAL	COMMENTAIRES
Création d'une Unité multiaccueil sur Arros-Nay - Communauté de Communes	Création d'une UMA de 20 places avec locaux partagés pour le RAM.	1	1 169 103 €	70 000,00 €	Participation Conseil général minimum de 10 % plafonnée à 28 000 € la place, pouvant atteindre 15 % en fonction du plan de financement définitif. Ouverture 2009.
Création d'une Unité multiaccueil sur Boeil Bezing- Communauté de communes	Création d'une UMA de 26 places avec locaux partagés pour le RAM.	1	1 093 536 €	86 800 €	Participation Conseil général minimum de 10 % plafonnée à 28 000 € la place, pouvant atteindre 15 % en fonction du plan de financement définitif. Ouverture 2009.

Article 4 : Engagement du département

Le Département approuve les actions exposées à l'article 2 proposées par la Communauté de communes. Par le présent contrat, il soutient la réalisation des projets présentés, dans le respect de ses règles et procédures de programmation et de financement.

Le présent contrat constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre des projets identifiés dans l'article 2. Chaque projet fera l'objet d'une délibération individuelle faisant référence au contrat, après approbation par la Commission permanente, et mobilisera les crédits sectoriels pour son financement.

L'exécution des décisions de subvention de chaque projet fera l'objet de conventions individuelles ou d'arrêtés attributifs de subventions avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Les projets présentés à une prochaine Commission permanente, préciseront pour chaque opération le plan de financement, et les adaptations techniques nécessaires depuis la signature du Contrat Communautaire de Développement, étant entendu que ces adaptations ne doivent modifier ni la nature, ni les objectifs des opérations prévues initialement.

Les projets devront faire l'objet d'un engagement financier avant le troisième anniversaire de la date de signature du présent contrat.

Article 5 : Avenant au contrat

un avenant au présent contrat pourra être proposé notamment dans les cas suivants :
Certaines opérations nécessitent un temps d'étude ou de réflexion plus long avant leur mise en œuvre. L'étude de ces projets pourra figurer au contrat et le projet en découlant pourra être inscrit à l'avenant, s'il est prêt à démarrer avant la fin du présent contrat.
Certains axes peuvent nécessiter une réflexion plus approfondie, ou une étude plus longue (PLH). Afin de ne pas retarder la Communauté de communes dans la mise en œuvre des opérations des autres axes choisis, le contrat peut être signé sur les axes prêts et l'avenant permettra de prendre en compte les projets de l'axe nécessitant un temps de réflexion plus long.

Article 6 : Suivi-évaluation du programme d'actions

Un Comité de Programmation, constitué des membres représentant la Communauté de communes, et le Département assurera le suivi de la programmation et de l'exécution du programme d'actions pluriannuel.
Il devra, en outre, arrêter la programmation des opérations de l'année suivante et devra notamment indiquer les crédits nécessaires à inscrire sur l'exercice budgétaire suivant.
Une première évaluation sera faite à mi-parcours du contrat.
L'évaluation à mi-parcours sera complétée par une évaluation globale à la fin du contrat.

Article 7 : Durée du Contrat Communautaire de Développement

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à partir de la date de signature.
Six mois avant la fin du contrat, le comité de programmation établira un bilan sur l'exécution des dernières opérations. Ce bilan permettra de prévoir une durée supplémentaire d'exécution du contrat si nécessaire.

Article 8 : Résiliation

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à..... en deux exemplaires, le

**Le Président du Conseil général
des Pyrénées-Atlantiques**

Le Président de la
Communauté de communes de la Vath Vielha

Jean CASTAINGS

Christian PETCHOT-BACQUE

Bilan SPANC 2009

Le tableau suivant indique, par commune, le nombre de chaque type de contrôles réalisés et donc le nombre d'avis de contrôles rendus par le SPANC. Le nombre de redevances de contrôles apparaît en parallèle.

Communes	Contrôle Faisabilité		Contrôle Conception Implantation		Contrôle Réalisation		Total 2009	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
ANGAÏS	7	7	1	1	1	0	9	8
ARROS DE NAY	1	1	4	4	1	1	6	6
ARTHEZ D'ASSON	0	0	2	2	4	4	6	6
ASSON	0	0	2	2	5	4	7	6
BALIROS	0	0	1	1	0	0	1	1
BAUDREIX	2	2	0	0	2	2	4	4
BENEJACQ	0	0	0	0	0	0	0	0
BEUSTE	5	5	3	3	1	1	9	9
BOEIL BEZING	0	0	1	1	4	3	5	4
BORDERES	4	4	0	0	0	0	4	4
BORDES	0	0	1	1	1	1	2	2
BRUGES CABPIS MIFAGET	4	4	4	4	4	3	12	11
COARRAZE	1	1	2	2	6	5	9	8
HAUT DE BOSDARROS	3	3	4	4	3	1	10	8
IGON	5	3	9	7	9	7	23	17
LAGOS	3	2	2	2	2	2	7	6
LESTELLE BETHARRAM	1	1	2	1	1	1	4	3
MIREPEIX	0	0	4	3	3	3	7	6
MONTAUT	1	1	2	2	14	12	17	15
NAY	0	0	0	0	1	1	1	1
PARDIES PIETAT	2	2	0	0	0	0	2	2
SAINT ABIT	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT VINCENT	4	4	2	2	1	1	7	7
TOTAL	43	40	46	42	63	52	152	134

Cyber-base : horaires et tarifs

Les horaires de la Cyber-base

	10h 16h	11h 17h	12h 18h	13h 19h	14h	15h
MERCREDI					ACCÈS LIBRE NAY	
JEUDI	ATELIER NAY				CYBER-BASE MOBILE	
SAMEDI					ATELIER NAY	ACCÈS LIBRE NAY
						ATELIER NAY

Les tarifs de la Cyber-base

	CCV	Hors CCV
ABONNEMENT DE 12 MOIS, ATELIERS INCLUS		
Adultes	15 €	30 €
MINEUR, ÉTUDIANTS, DEMANDEUR D'EMPLOI, 3 ^E INSCRIT D'UN MÊME FOYER	7 €	15 €
Groupes (sans animatrice)	10 € membre	10 € membre
POUR LES NON ADHÉRENTS		
Accès libre	2 €/heure	2 €/heure
ATELIER ANIMÉ	4 € ATELIER	4 € A TELIER
Consommables		
IMPRESSION NOIR & BLANC	10 CTS/PAGE	10 CTS/PAGE
Impression Couleur	30 cts/page	30 cts/page
IMPRESSION PHOTO 10X15	60 CTS/PHOTO	60 CTS/PHOTO
Impression Photo A4	2 € photo	2 € photo
DISQUETTE	50 CTS	50 CTS
CD-RW	1 €	1 €

Glossaire des sigles

- ANAH* Agence nationale de l'habitat
- ANC* Assainissement non collectif
- BP* Budget primitif
- CCVV* Communauté de communes de la Vath-Vielha
- CE* Conseil d'exploitation (Office de tourisme)
- CLIC* Centre local d'information et de communication
- DLA* Dispositif local d'accompagnement
- DOB* Débat d'orientations budgétaires
- EPCI* Établissement public de coopération intercommunale
- EPFL* Établissement public foncier local
- OPAH* Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- OT* Office de tourisme
- PLR* Plan local de randonnées
- RAM* Relais d'assistantes maternelles
- SCOT* Schéma de cohérence territoriale
- SMTD* Syndicat mixte de traitement des déchets
- SIG* Système d'information géographique
- SIVU* Syndicat intercommunal à vocation unique
- TIC* Technologies d'information et de communication
- TPU* Taxe professionnelle unique

